BULLETIN

1977/2

apess

EDITORIAL

Lors de mon premier éditorial au début de mon mandat je m'étais demandé quelles améliorations nous pourrions attendre du gouvernement en place et pour l'enseignement secondaire et pour notre profession. Le moment est venu de faire le bilan après deux ans d'activités visant à obtenir satisfaction dans trois domaines essentiels: nos rémunérations et conditions de travail, le problème angoissant du chômage des enseignants et la réforme scolaire imminente.

Dans nos divers courriers adressés au MEN et dans nos entrevues avec les responsables de l'Education Nationale, nous avons toujours montré que nous étions conscients des conditions économiques difficiles et par conséquent nous n'avons pas présenté de revendications salariales fondamentales; mais, par contre, nous tenions, avec d'autant plus d'insistance, à obtenir justice sur toute une série de questions de détail concernant nos rémunérations et nos conditions de travail.

Ainsi les indemnités versées - aux professeurs qui lisent et apprécient les mémoires des aspirants-professeurs, - aux collègues qui, souvent malgré eux, doivent corriger les copies d'examen de fin d'études et d'admission, - à ceux qui sont prêts à sacrifier leurs loisirs pour faire des cours de rattrapage pendant l'année scolaire et les vacances d'été, - sont toujours les mêmes depuis des années, sauf, paraît-il, pour l'examen d'admission, et se situent à un niveau où l'on ne trouverait pas de volontaires dans le privé, même en temps de crise.

Nous avons demandé aussi, en vain, que certains cours, tels l'enseignement des adultes et toutes les activités de soutien, soient incorporés dans la tâche normale des professeurs. De cette façon, personne ne pourrait plus faire état des 80 millions de francs pour heures supplémentaires, dont une certaine presse fait des gorges chaudes comme si c'était nous qui les lorgnions. En plus, ces heures viendraient grossir le total des heures faites par nos jeunes collègues et montreraient, plus clairement encore, que les besoins en personnel enseignant sont loin d'être satisfaits dans le post-primaire.

Nous avons essuyé le même refus quand nous avons réclamé avec insistance la réduction de notre tâche à 2o heures hebdomadaires pour l'aligner sur les heures de travail dues par les autres fonctionnaires ou les employés privés.

Nous avons appuyé aussi, par différentes démarches, nos collègues de l'éducation artistique, musicale et physique pour obtenir leur classement au grade E7, vu leurs conditions d'études et de formation identiques aux nôtres. Ces collègues se démènent depuis des années pour obtenir satisfaction sur ce point essentiel, sans résultat tangible à ce jour. Il y a bien actuellement une lueur d'espoir, puisqu'un avant-projet de loi semble être en gestation au Ministère. Mais personne ne peut prévoir encore dans quels délais et après combien de rotations entre les diverses instances concernées ces textes prennent vigueur de loi.

Mis à part donc l'ajustement des indemnités pour l'examen d'admission et mise à part une vague promesse pour nos collègues du grade E6, le bilan sur ce premier point de nos revendications est négatif.

Pour les aspirants-professeurs, c'est l'incertitude complète. Il est vrai que le Ministère ne peut pas procéder à des nominations à l'heure actuelle du fait qu'une action décisive est en cours auprès du Conseil d'Etat. Mais indépendamment de cela, il serait urgent de prendre des mesures claires concernant les questions suivantes: Qu'adviendra-t-il de ceux des aspirants-professeurs qui d'après le tableau de classement n'auront aucune chance d'obtenir une nomination? La tripartite a bien essayé de trouver une solution pour les ouvriers en chômage; le gouvernement ne se préoccuperait-il pas du sort des chômeurs intellectuels en puissance? Les autorités seraient-elles prêtes à traiter comme parias des jeunes qui ont sacrifié 7 ans au moins de leur existence à se préparer à une profession? Va-t-on les remercier après 3, 4 ou plus d'années au service de l'Etat et les envoyer dans la rue à 3o ans ou plus sans autre solution de rechange que d'aller percevoir les indemnités de chômage, alors qu'on embauche comme chargés de cours des gens qui n'ont aucune formation d'enseignant?

On répète aussi à qui veut l'entendre que la situation va encore empirer dans les années à venir, qu'il y a autant d'étudiants à l'université que de professeurs en place. Mais les mesures concrètes pour endiguer ces flots se font toujours attendre et les autorités n'ont pas pris les dispositions élémentaires pour empêcher qu'il y ait

encore des centaines d'adolescents qui partent à l'université et se destinent à des études sans aucun débouché, alors que l'APESS réclame depuis des années un examen d'admission au professorat, soit en début soit à la fin des études universitaires, pour empêcher les jeunes de gaspiller leur temps et leur argent.

En dernier lieu, faisons le point sur la réforme scolaire, c.-à-d. le tronc commun. Deux textes ont paru et sont accessibles au grand public, à savoir le livret jaune du Courrier de l'Education Nationale et la version finale du texte de la Commission de la Fusion.

Répétons encore une fois notre position; nous approuvons pleinement certaines visées du projet ministériel, telles une meilleure formation de la moyenne de la population, une plus grande égalité de chances pour toutes les couches sociales etc; mais nous ne croyons pas à la manière dont on prétend atteindre ces buts. Nous craignons surtout un nivellement vers le bas qui serait catastrophique pour l'avenir des jeunes gens qui seront appelés à être les futurs cadres de notre pays.

Nos réformateurs prétendent avoir le vent en poupe, et, prenant modèle sur l'étranger, nous traitent de "conservateurs". Mais les comparaisons avec les grandes nations européennes sont fallacieuses et tendent plutôt à étayer nos convictions. En Allemagne, sur toute la population scolaire de la tranche d'âge de 10 à 15 ans, 3% seulement fréquentent une école globale. En Angleterre, la "comprehensive school" a récemment été rendue obligatoire pour tout le pays; la première conséquence en est que les parents - du moins ceux qui en ont les moyens - sont de plus en plus nombreux à envoyer leurs enfants dans des écoles privées par crainte que le niveau de l'école publique ne s'abaisse davantage encore. En France, Monsieur Haby, qu'on dit de droite, est en train d'instaurer le même genre d'école et, devant les contraintes budgétaires, il espère la faire fonctionner aux dépens des enfants et des enseignants.

Dans les coulisses, et parallèlement à ces textes officiels, circulent des avant-projets de loi servant comme base de discussion au sein de la coalition gouvernementale. Il semble que le partenaire démocrate veuille se tenir aux termes de la déclaration gouvernementale, c.-à-d. plaider pour une loi qui permette une expérience-pilote, que ce soit dans un ou plusieurs centres scolaires.

Mais des bruits contradictoires courent sur l'attitude du parti

démocratique: les uns disent que celui-ci tient ses engagements énoncés dans la déclaration gouvernementale, les autres prétendent savoir que ce même parti donnerait sa pleine et entière bénédiction au projet socialiste en attendant un geste en retour.

Faut-il conclure que la réforme scolaire n'est pas introduite pour des raisons pédagogiques dans l'intérêt de tous les enfants mais représente seulement un pion sur l'échiquier politique où les politiciens sont les meneurs de jeu?

E. Nimax

ACTIVITES JUIN - DECEMBRE 1977

06/06/77 Entrevue APESS - APE

Au cours de cet échange de vues sur l'introduction du tronc commun on a pu constater que les associations des parents d'élèves et l'APESS pourront probablement se mettre d'accord sur une position commune face à la réforme de l'enseignement post-primaire envisagée. En effet l'attitude adoptée par l'AG de l'APESS et définie plus clairement par le CC dans les séances des 1o et 28 mars 1977 correspond dans les grandes lignes à celle des APE.

13/06/77 Comité Central

1. Discussion d'une pétition de l'APESS demandant au gouvernement de garantir un emploi aux aspirants-professeurs n'ayant pas obtenu de nomination et de prendre des mesures permettant la création de nouveaux postes dans l'enseignement.
2. Préparation du Comité Elargi de l'Aduse.

14/06/77 Comité Elargi de l'Aduse

La Résolution ci-dessous fut adoptée par la majorité des représentants présents:

Les délégués des organisations affiliées à l'Aduse, réunis en Comité Elargi le 14 juin 1977, à Luxembourg,

constatent que

- depuis les dernières mesures salariales au profit des agents de la Fonction Publique, aucune négociation véritable n'a été entamée en vue d'un réel rétablissement de l'équilibre entre les rémunérations dans les secteurs privé et public,
- la progressivité des taux de l'impôt sur le revenu, compte tenu de l'ampleur de l'inflation et de la diminution du pouvoir d'achat réel, prend un caractère inadmissible,

- les fonctionnaires à formation universitaire ne bénéficient pas, en fait, de certaines mesures sociales, notamment en matière d'accès à la propriété,
- les jeunes à formation universitaire rencontrent de plus en plus de difficultés à s'intégrer dans la vie professionnelle conformément à leurs études et qualifications,
- une réforme globale du régime de retraite est préconisée;

mettent en garde le Gouvernement contre toute atteinte à l'acquis social des fonctionnaires,

insistent notamment sur le maintien intégral des principes du régime actuel des pensions

exigent que

- de véritables négociations soient entamées avec toutes les organisations syndicales représentatives de la Fonction Publique et ce sur la base de données comparatives précises, afin de remédier réellement au retard accumulé par les traitements des fonctionnaires,
- une réforme fiscale soit mise en oeuvre afin de garantir une répartition plus équitable des charges sur les différents secteurs économiques du pays, ainsi qu'une atténuation de la progressivité des taux de l'impôt sur le revenu, tenant compte de l'évolution du pouvoir d'achat,
- il soit mis un terme à la discrimination des fonctionnaires universitaires et notamment des jeunes dans de nombreux domaines de la politique sociale,
- le Gouvernement, face à l'afflux d'un nombre important de jeunes universitaires se destinant au service de l'Etat, mette en oeuvre une planification cohérente en matière de recrutement, basée à la fois sur une orientation efficace et une politique continue de création d'emplois tenant compte des besoins réels du pays tant à moyen qu'à long terme, et que les cas de rigueur qui se font jour dans l'immédiat trouvent une solution raisonnable, équitable et prompte,
- l'Aduse, en tant qu' organisation représentative des fonctionnaires universitaires, soit associée à toutes formes de concertation ayant pour but de rechercher les voies et moyens permettant de résorber les effets de la crise économique.

expriment leur confiance au Bureau et au Comité Central et approuvent l'action entamée en vue de la réalisation des objectifs du programme de l'Aduse.

Les organisations affiliées à l'Aduse

- Association luxembourgeoise des Ingénieurs, Section des Ingénieurs et Architectes Fonctionnaires publics
- Groupement des Magistrats
- Association des Professeurs de l'Enseignement secondaire et supérieur (APESS)
- Syndicat national des Vétérinaires, Section des Fonctionnaires
- Association des Diplômés universitaires en Sciences économiques, commerciales, politiques et sociales (ADUSEC), Section des Fonctionnaires publics
- Association professionnelle des Officiers Luxembourgeois (APOL)
- Association luxembourgeoise des Conducteurs civils, Section des Fonctionnaires publics

20/06/77 Réunion du CIDEL

Préparation de l'entrevue des organisations d'enseignants avec le SEEN

20/06/77 Lettre circulaire invitant les membres de l'Association à collaborer à une campagne d'information visant à éclairer le public sur le tronc commun.

APESS

Luxembourg, le 2o juin 1977

Communication

Face à la campagne de propagande lancée par le 'tageblatt' pour préparer l'opinion publique à accepter l'école globale, le comité de l'APESS estime qu'il est urgent et nécessaire de faire connaître au public le point de vue de notre association.

Il s'agira notamment de montrer à l'opinion publique que cette réforme n'est qu'un leurre qui coûtera cher à la communauté et qui, loin de créer des chances égales pour les enfants de tous les milieux sociaux, limitera les possibilités de ceux qui désireront continuer leurs études à l'université.

Par conséquent l'APESS envisage à son tour de lancer une campagne d'information en publiant dans tous les quotidiens, à intervalles réguliers, des articles contenant aussi bien nos critiques à l'égard de l'école globale que nos contre-propositions.

Nous lançons un appel pressant à tous les collègues intéressés au maintien du niveau des études secondaires ainsi qu'à leurs propres conditions de travail, pour qu'ils nous fassent parvenir des articles sur l'un ou l'autre aspect de la réforme. Nous cherchons également un nombre restreint de collègues (éventuellement un représentant par lycée) pour faire partie d'un comité de rédaction qui, en collaboration avec le comité de l'APESS, coordonnera et dirigera la campagne de presse que nous espérons pouvoir démarrer aussitôt après la rentrée.

Nous remercions d'avance tous les collègues qui voudront nous aider à réaliser notre projet et les prions de contacter, à cette fin, leur délégué d'établissement ou un membre du Bureau.

Le comité de l'APESS.

30/06/77 Comité Central

Présents: P, VP, S, Sa, T; P. Schiltz (AL), G. Milmeister (LMRL), R. Strainchamps (LGE), G. Schonckert (dét.), P. E. Hoffmann (IP), P. Reckel (CU), C. Thill (délégué APESS à la FIPESO).

1. Discussion finale de la pétition AJESS.

Après quelques changements de texte la pétition est adoptée par la majorité du CC.

2. Préparation de l'entrevue CIDEL - SEEN.

3. Congrès - FIPESO 1978

M. C. Thill informe le CC que la Fipeso (à laquelle l'APESS est affiliée) a l'intention de tenir son 48e Congrès à Luxembourg fin juillet 1978; l'organisation et une partie du financement incomberaient à l'APESS.

Avant de pouvoir donner une réponse définitive à la Fipeso l'Association devra être sûre d'obtenir du MEN un subside suffisant pour couvrir les frais occasionnés par ce congrès. Par ailleurs il faudra se mettre en rapport avec l'AIR et la FGIL, organisations hôtes du congrès de la FIAI, afin d'organiser certaines activités et événements en commun. - La décision finale de l'APESS sera communiquée à la FIPESO au début du mois d'octobre 1977.

06/07/77 Entrevue CIDEL - SEEN

A la suite de cette entrevue le Comité Intersyndical a remis au SEEN un mémoire revendicatif qui fut publié dans les quotidiens luxembourgeois (voir Rapport CIDEL).

25 - 30/07/77 Congrès FIPESO à Amsterdam (représentant de l'APESS: M. C. Thill; voir rapport détaillé - Relations Internationales -)

29/o9/77 Comité Central

a) FIPESO

M. Camille Thill, représentant de l'APESS à la FIPESO (= Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel), informe les membres du Comité que le président de la Fédération aimerait voir se dérouler le prochain congrès de la FIPESO à Luxembourg. Après un échange de vues sur les problèmes que pourrait soulever l'organisation d'une réunion aussi importante, le comité se déclare finalement d'accord pour organiser ce congrès qui aura lieu au mois de juillet 1978. Il s'agira encore de trouver quelques collaborateurs bénévoles faisant partie du comité d'organisation. Avis aux amateurs!

b) Conseil Supérieur de l'Education Nationale - Conseils d'éducation

M. Jeannot Hansen, représentant de l'APESS au CSEN, avertit le comité qu'en ce moment l'objet des discussions du CSEN est un "projet de règlement portant organisation des conseils d'éducation auprès des écoles de l'enseignement post-primaire."
Parmi les points les plus importants de ce projet de règlement, il faut citer les articles 2 et 12.
L'article 12 définit les attributions du conseil d'éducation, à savoir: A. Le conseil d'éducation est représenté au grand conseil de discipline.
B. Il formule des propositions au chef de l'établissement concernant: 1) la marche générale des études
2) la situation générale du bâtiment
3) le fonctionnement et la gestion de l'établissement
4) l'organisation des activités parascolaires et périscolaires

L'article 2 stipule que - le directeur de l'établissement est membre du conseil d'éducation avec voix consultative
- la désignation des membres effectifs assure des mandats aux groupes suivants:
personnel enseignant: la moitié des mandats
parents d'élèves: un quart des mandats
élèves : un quart des mandats

Après discussion, le Comité se prononce pour cette répartition des mandats, par contre, il est d'avis qu'au sein du conseil d'éducation le directeur de l'établissement devrait avoir voix délibérative, et non voix consultative.

c) Effectifs de classe 1977/78

D'après les données fournies par les différents établissements secondaires, il apparaît que la moyenne des effectifs de classe pour l'année scolaire 1977/78 varie entre 22,1 et 25,o9. Il faut cependant relever qu'il existe un peu partout des classes surpeuplées de plus de 3o élèves et que certains établissements ont affaire au problème épineux des classes itinérantes.

d) Tâche des aspirants-professeurs 1977/78

Comme le Comité n'est pas encore en possession de toutes les données relatives à la tâche des aspirants-professeurs (leçons dans l'enseignement secondaire et ailleurs, surveillance), il est encore trop tôt de dresser un bilan pour l'année scolaire 1977/78 et d'entreprendre les démarches qui s'imposent.

e) Tronc commun

a) Peu avant les vacances d'été le Comité Central avait lancé un appel aux membres de l'APESS pour collaborer à une campagne de

presse ayant pour but d'expliquer au public les répercussions néfastes du tronc commun sur l'enseignement secondaire. Le résultat de cet appel a été décevant: deux collègues seulement se sont déclarés prêts à appuyer le Comité. Devant ce manque d'intérêt incompréhensible des membres de l'Association, le Comité décide de convoquer le Conseil de l'APESS afin de lui proposer la constitution d'un comité de rédaction chargé de publier régulièrement dans les quotidiens des articles critiques au sujet du tronc commun.

b) En plus, le Comité décide d'entrer en contact avec les différents partis politiques ainsi qu'avec les parents d'élèves en vue d'une discussion approfondie sur tous les aspects de la nouvelle école.

f) Centre de Recherches Pédagogiques

Il paraît qu'au Centre de Recherches Pédagogiques on a institué une commission chargée d'élaborer et d'expérimenter pour les classes de VIIe, VIe et Ve des programmes et des devoirs standardisés (notamment en français et en allemand) qui seraient communs à tous les ordres d'enseignement post-primaire.

A ce sujet deux questions s'imposent:

1) De quelle façon a-t-on procédé au choix des membres de cette commission?
2) Ce groupe de travail ne fait-il pas double emploi avec les commissions nationales actuelles dont les membres n'ont d'ailleurs pas été avertis de cette initiative?

13/1o/77 Réunion du Comité Central et du Conseil de l'APESS
Membres présents du Conseil de l'APESS: 5 sur 2o

a) Le président propose au Conseil de l'APESS la constitution d'un comité de rédaction chargé de publier dans tous les quotidiens à intervalles réguliers des articles sur la réforme scolaire. La majorité du Comité et du Conseil estime qu'il importe avant tout d'exprimer dans ces articles les critiques de fond concernant le modèle de réforme scolaire tel qu'il se présente dans le Courrier de l'Education Nationale No A 4/77 de juillet 1977.

b) La réunion se termine par un bref échange de vues sur l'attitude de l'AJESS (= Association des Jeunes de l'Enseignement Secondaire et Supérieur) et les problèmes soulevés par l'institution d'un stage unique.

2o/1o/77 Comité Central

a) Conseil d'éducation

Le comité réaffirme sa position quant à la voix délibérative des directeurs dans les conseils d'éducation et donne mandat à M. Jeannot Hansen de voter dans ce sens.

b) Journée continue

Rapport de M. Jeannot Hansen sur les travaux de la commission étudiant l'introduction de la journée scolaire continue dans les établissements de l'enseignement post-primaire. Quelle sera la position de l'APESS à l'égard de cette réforme scolaire? Après délibération, le Comité Central décide de faire discuter ce problème dans les comités d'établissement. Tous les membres de l'APESS y seront également invités.

27/1o/77 Comité Central
Présents: P, VP, S, Sa, T; P. Schiltz (AL), A. Sosson (LCE), F. Scholtus (LRSL), G. Milmeister (LMRL), R. Strainchamps (LGE). Excusé: J. Hansen (LHCE).

1) Comité de Rédaction - APESS

Suite aux appels répétés adressés aux collègues pour collaborer à un comité de rédaction afin de publier une série d'articles et de prises de position sur l'introduction du tronc commun, une demi-douzaine de professeurs (LRSL, LGE, LMRL) à peine seraient prêts à aider le CC à réaliser ce projet.

2) Divers

a) Collège de Pétange: Un membre du CC demande s'il est conforme à la loi qu'un instituteur enseigne dans une classe inférieure de l'enseignement moyen. Le P examinera la question.

b) Le comité du LGL revendique que le système des décharges accordées pour années de service aux professeurs de l'enseignement secondaire soit adapté à celui, plus favorable, des professeurs de l'enseignement professionnel. Les comités locaux discuteront le problème et décideront s'il faut intervenir en ce sens auprès du MEN.

c) Contacts avec les partis politiques au sujet du tronc commun: Une entrevue avec des responsables du Parti Démocratique aura lieu le 11 novembre; une réunion avec le Parti Chrétien Social est prévue pour la fin du mois.

d) Les comités d'établissement organiseront, s'ils le veulent, des entrevues-débats avec les associations des parents d'élèves au sujet du tronc commun. Quelques membres du CC assisteront à ces réunions.

e) Centre de Recherches Pédagogiques
Le CC est d'avis que le Centre, au lieu de dépendre étroitement du Ministère de l'Education Nationale, devrait fonctionner en organisme autonome et que tous les enseignants devraient être mis au courant des questions pédagogiques que le personnel du Centre est chargé d'étudier. Quand le MEN se propose de recruter des enseignants pour l'étude d'un problème spécifique, il devrait faire un appel aux candidatures dans les écoles. Enfin, il est peut-être nécessaire de délimiter de façon plus précise les compétences du Centre d'une part et celles des Commissions Nationales pour les programmes d'autre part.
A présent le Centre comprend le personnel suivant: A. Kaiser, directeur; J. Dahm, P. Kraemer, chargés d'études.

f) Classement des psychologues
S'il est vrai que le MEN envisage de classer les psychologues au grade E7 de la grille des traitements, sans qu'ils n'aient fait de stage ou d'épreuves pratiques, l'APESS devra mettre tout en oeuvre pour obtenir le reclassement immédiat des professeurs d'éducation artistique, musicale et physique.

g) Mutations
La Commission paritaire n'a toujours pas élaboré de proposition de texte concernant le problème des mutations du personnel enseignant; M. P. Schiltz se charge d'étudier la question et éventuellement de proposer des solutions que l'on pourrait soumettre au MEN.

17/11/77 Comité Central
Présents: P, VP, S, Sa, T; P. Schiltz (AL), J. Hansen (LHCE), F. Scholtus (LRSL), G. Milmeister (LMRL), G. Floener (Collège de Pétange), J. Eilenbecker (Nord).
Excusé: P. Reckel (CU).

1) Journée Continue - CSEN

M. Jeannot Hansen donne un aperçu des séances du CSEN où l'on a examiné un document de travail proposant l'introduction de la journée scolaire continue. L'essentiel de la discussion a porté sur

la question des devoirs à domicile et sur le caractère obligatoire de la journée continue.

Les comités d'établissement de l'APESS (LRSL, LMRL, LCD, LGE) ont à leur tour discuté le projet et sont arrivés au résultat que voici:

L'APESS s'oppose à l'introduction généralisée de la journée continue obligatoire dans tous les établissements de l'enseignement post-primaire et propose d'en intégrer les avantages (p.ex. études individuelles guidées) dans le cadre de l'horaire hebdomadaire du système actuel.

Du point de vue syndical, l'APESS ne saurait en aucun cas tolérer que le nombre d'heures que les professeurs doivent passer à l'école augmente. En outre, la surveillance des études individuelles et les activités d'encadrement devront être assurées uniquement par des volontaires.

2) Réunions des Comités d'Etablissement avec les Parents d'élèves

Les comités AL, LMRL, LCD, LHCE sont d'accord pour se réunir avec les associations des parents d'élèves afin de discuter avec eux les problèmes soulevés par l'introduction du tronc commun et afin d'élaborer le cas échéant une prise de position commune. Le LRSL se montre plutôt sceptique quant à l'opportunité d'une telle action.

Les LGL et LGE n'ont pas discuté la question.

3) Réunion APESS - Parti Démocratique

Le Bureau de l'APESS a eu une entrevue avec des représentants du PD le vendredi, 11 novembre 1977. Etaient présents du côté parti démocratique: Mlle Colette Flesch, M. Carlo Meintz, M. René Hubsch.

Le président de l'APESS a exposé les critiques de son association à l'égard du projet de réforme scolaire; il semble que le parti démocratique ait l'intention de donner son accord à l'idée d'une expérience pilote et qu'il soit en faveur d'une différenciation externe (classes homogènes) à partir de la 8e année d'études au plus tard.

4) Décharge pour années de service

Le CC après consultation des comités d'établissements décide de donner suite à la revendication des collègues du LGL d'adapter le système d'allégements pour ancienneté à celui des professeurs de l'enseignement professionnel. L'APESS saisira l'Aduse de cette question.

5) Bulletin APESS

Le dernier délai pour l'envoi des articles est reporté au 2o décembre 1977.

6) Assemblée Générale 1978

La prochaine Assemblée Générale est prévue pour le 14 février 1978. A cette occasion les élections statutaires auront lieu. Les candidatures pour les mandats de président, de vice-président, de secrétaire et de trésorier doivent parvenir au secrétariat du CC avant le 1o janvier 1978.

17/11/77 Lettre au SEEN pour réclamer le paiment des leçons supplémentaires. Nous en reproduisons le texte ainsi que la réponse du SEEN.

17 novembre 1977

Monsieur le Secrétaire d'Etat,

Nous avons l'honneur d'attirer une fois de plus votre attention sur la question de la rémunération des leçons supplémentaires.

Vous n'êtes pas sans connaître la position de notre Association sur ce point: s'il est vrai qu'un certain nombre de leçons supplémentaires dites 'techniques' sont inévitables, il n'en est pas moins vrai que l'APESS réclame depuis des années l'abolition de ces leçons

dans l'intérêt et de l'enseignement et du du grand nombre de candidats au professorat.

Chaque année, par suite de circonstances en dehors de notre action, beaucoup de professeurs se voient imposer, pour des besoins de service, des tâches supplémentaires dont ils savent fort bien qu'elles sont insuffisamment rémunérées. Car l'Etat, qui devrait être le garant le plus sûr des droits et intérêts de ses fonctionnaires, non seulement ne leur paye pas ces prestations au même taux que les leçons de la tâche réglementaire - ce qui ne serait que justice élémentaire - mais a encore l'audace de les priver pendant des mois et des mois d'un revenu qui leur appartient de plein droit. Ainsi certains de nos membres attendent toujours le paiement des sommes dues pour les leçons supplémentaires effectuées de septembre à décembre 1976, ce qui est scandaleux!

Quant aux indemnités d'examen, la situation n'est guère meilleure: les professeurs ont bien fait leur travail dans des conditions peu enviables, mais l'Etat fait traîner la rémunération qui leur revient.

Depuis des années déjà, l'APESS proteste régulièrement contre la lenteur inqualifiable avec laquelle l'Etat procède au paiement des prestations supplémentaires, mais toutes les promesses faites à notre Association pour réduire les délais de paiement à des propositions satisfaisantes, n'étaient que du vent. Du fait de l'inflation ces indemnités somme toute modestes, payées avec des mois, parfois avec plus d'une année de retard, subissent en plus une dévaluation sensible, ce qui constitue un véritable affront au travail fourni.

Nous espérons, Monsieur le Secrétaire d'Etat, que cette irritante question trouvera une solution rapide, faute de quoi notre Association se réserve le droit de prendre les mesures syndicales nécessaires pour obtenir satisfaction sur ce point.

En attendant, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour le Comité de l'APESS

Le Président, Le Secrétaire,

Réponse du SEEN cf. p. 12.

20/12/77 Comité Central

Présents: P, VP, S, Sa, T; F. Scholtus (LRSL), G. Milmeister (LMRL), J. Hansen (LHCE), R. Strainchamps (LGE), P. Schiltz (AL), G. Schonckert (Dudelange), G. Floener (Pétange).
Excusés: P. Reckel (CU), J. Eilenbecker (Nord).

1. Le P donne lecture d'une lettre du SEEN invitant une délégation de l'APESS à une entrevue le 2 février 1978.

2. Tronc Commun

La plupart des Comités d'établissement (sauf ceux du LGL et du LCE) organiseront des entrevues avec les comités des Associations de parents d'élèves ou/et l'ensemble des parents d'élèves de leurs écoles au cours du mois de janvier. Le comité du LRSL se prononce contre cette initiative; l'AL souhaite que l'APESS informe la Fédération des APE de son action.

3. Action Syndicale en vue du reclassement des collègues de l'éducation artistique, musicale et physique (E6) et d'une amélioration de la situation des aspirants-professeurs menacés de chomage.
Le CC décide d'intervenir une dernière fois auprès du MEN pour obtenir la garantie d'une solution rapide et satisfaisante des deux problèmes en question, faute de quoi l'APESS prendra certainement des mesures syndicales graves.

4. Divers

Le Comité de l'AL voudrait qu'on examine le pour et le contre d'une affiliation de l'APESS à la CGFP. Le P invite les comités d'établissement à discuter la question.

Grand-Duché de Luxembourg

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LUXEMBOURG, le 30 NOV. 1977
6, Boulevard Royal

N° ES 77-250

Monsieur Ernest NIMAX
Président de l'Association des
Professeurs de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur
L u x e m b o u r g

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 17 novembre 1977 concernant les indemnités de leçons supplémentaires et des examens.

Quant au taux d'indemnisation des leçons supplémentaires, vous n'êtes pas sans connaître les motifs qui ont amené les autorités compétentes à fixer la valeur du point indiciaire appliqué au calcul de l'indemnité pour une leçon supplémentaire, à 80% environ de la valeur du point indiciaire appliqué au calcul du traitement. C'est que le traitement, exprimé en points indiciaires, englobe des éléments qui ne dépendent pas des prestations de service du fonctionnaire.

Je dois déplorer avec vous le retard qu'a pris la liquidation des indemnités de leçons supplémentaires et d'examens.

Une partie du retard est certainement à mettre au compte du nouveau système de gestion par ordinateur du Ministère de l'Education Nationale. Ce système, qui demande un travail minutieux de la part des responsables du Ministère, des secrétariats et des directions des établissements, est encore en rodage. Je vous invite à accorder au nouveau système de gestion le temps de se perfectionner afin qu'il puisse enfin répondre aux exigences définies lors de l'analyse préparatoire.

Selon mes informations, les indemnités pour leçons supplémentaires de janvier à mai de tous les lycées (excepté le Lycée Michel-Rodange) seraient sur le point d'être liquidées. Une situation analogue caractérise les indemnités pour le mois de juin et pour les indemnités d'examen.

Je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'en vue de la liquidation des indemnités mentionnées ci-dessus, le Ministère de l'Education Nationale n'est pas la seule administration concernée. Quant aux travaux à effectuer au sein du Ministère, les indemnités pourront être liquidées dès à présent tous les deux mois.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Guy Linster
Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

Qu'est-ce que le Cidel?

On sait que le précédent comité de l'APESS avait renoué les contacts avec les autres syndicats d'enseignants et avait publié deux résolutions communes, l'une demandant le recyclage des enseignants, l'autre exigeant une réduction de la tâche (voir: Bulletin 1975/1, p. 84).

Or, lorsque les nouveaux dirigeants de l'APESS ont commencé leurs travaux en février 1976, ils se sont vus confrontés à deux problèmes majeurs de notre profession: d'une part, la réforme scolaire portant sur l'introduction d'un tronc commun pour tous les enfants de 12 à 15 ans, d'autre part, la menace de chômage de nos jeunes collègues ayant passé avec succès leur examen pratique. S'il est vrai que les enseignants des différents ordres d'enseignement primaire et post-primaire ont des vues plus ou moins divergentes en ce qui concerne le premier problème, par contre la menace de chômage qui pèse sur les professeurs-stagiaires touche indifféremment tous les enseignants, à quelque ordre d'enseignement qu'ils appartiennent.

C'est précisément cette préoccupation commune à tous les enseignants qui a incité les représentants des différentes associations d'enseignants à se réunir à plusieurs reprises au cours des mois de mai et juin 1976, afin de discuter des mesures à prendre contre le chômage des professeurs-stagiaires. D'un commun accord il fut décidé d'organiser une table ronde pour sensibiliser l'opinion publique sur cette grave situation dans notre enseignement. La table ronde eut lieu le 21 juin 1976 au Centre Culturel à Hollerich. Devant une salle comble (3oo personnes étaient présentes), les représentants de 7 organisations d'enseignants, à savoir AIR, APEM, APESS, CLEC, FGIL, SETP, Stagiaires, ainsi que les délégués des deux syndicats CGFP et CGT exposèrent leurs vues sur la politique d'austérité du gouvernement dans le domaine de l'enseignement et la menace de chômage pour les jeunes enseignants. Les conclusions tirées de cette manifestation de protestation furent publiées dans une résolution commune (voir: Bulletin 1976/1, p. 35).

Cette étroite collaboration entre les différentes associations d'enseignants de notre pays ne s'arrêta cependant pas là; au contraire, les contacts furent poursuivis dès la rentrée scolaire 1976. Et c'est ainsi que les mêmes organisations d'enseignants publièrent un communiqué de presse afin d'appuyer les revendications sociales des syndicats nationaux qui, le 18 novembre 1976, avaient invité leurs adhérents à une grande manifestation publique contre le chômage. (voir: Bulletin 1976/2, p. 85).

Depuis le début de l'année 1977 jusqu'à la mi-juillet, les délégués des organisations d'enseignants se réunirent onze fois; au cours des premières réunions les discussions portaient essentiellement sur le fonctionnement et le programme de ce nouvel organisme. On décida de lui donner le nom de COMITE INTERSYNDICAL DES ENSEIGNANTS LUXEMBOURGEOIS (CIDEL), nom sous lequel devaient paraître à l'avenir toutes les prises de position publique, à condition toutefois que toutes les organisations donnent leur accord. En cas de veto de la part d'une ou de plusieurs organisations, les autres seraient libres de publier séparément une prise de position, mais non pas au nom du comité intersyndical.

Le programme du CIDEL a pour objet tous les problèmes de nature syndicale et pédagogique plus ou moins communs à tous les ordres d'enseignement, comme par exemple d'une part: la participation des enseignants à la gestion des établissements où ils enseignent, leur participation à la politique scolaire du gouvernement et en particu-

lier à la planification du personnel, le recyclage des enseignants etc etc., d'autre part: l'élévation générale du niveau de formation et d'éducation, les mesures de soutien pour les élèves défavorisés pour des raisons sociales ou autres, le passage plus souple entre le primaire et le post-primaire ainsi qu'entre les différents ordres d'enseignement post-primaire etc.

Une première action du CIDEL au début de l'année scolaire 1977 visait l'instruction ministérielle du 12 janvier 1977 concernant les devoirs des élèves et les notes scolaires. Une lettre ouverte des organisations d'enseignants portant le titre LES ENSEIGNANTS COUPABLES DES ECHECS SCOLAIRES? fut adressée au SEEN et publiée en même temps dans la presse. (voir: Bulletin 1977/1, p. 6). Elle provoqua une vive réaction du Secrétaire d'Etat. (voir: Bulletin 1977/1, p. 6). A la suite de cette riposte, le CIDEL sollicita une entrevue avec le SEEN afin de lui soumettre ses revendications communes, surtout celles destinées à écarter le chômage des enseignants. Au cours de cette entrevue qui eut lieu le 6 juillet 1977, la délégation du CIDEL remit au Secrétaire d'Etat un mémoire revendicatif commun.

Les enseignants proposent des mesures concrètes pour lutter contre le chômage

Une délégation du Comité intersyndical des enseignants luxembourgeois (CIDEL) a rencontré le secrétaire d'Etat à l'Education nationale pour lui soumettre les revendications communes, surtout celles qui, rejoignant les intérêts de la jeunesse et les besoins de la nation, seront à même d'écarter le chômage des enseignants.

Après avoir souligné l'importance de l'effort syndical unitaire concrétisé par le Comité intersyndical, la délégation remit à M. le Secrétaire d'Etat un mémoire revendicatif commun élaboré par les six associations d'enseignants organisées dans le CIDEL: l'Association des professeurs de l'enseignement moyen (A.P.E.M.); l'Association des professeurs de l'enseignement secondaire et supérieur (A.P.E.S.S.); le Cercle de liaison des enseignants critiques (C.L.E.C.); la Fédération générale des instituteurs luxembourgeois (F.G.I.L.); les Instituteurs Réunis (I.R.); le Syndicat de l'enseignement technique et professionnel (S.E.T.P.).

M. le Secrétaire d'Etat entend prendre en considération ces revendications; les associations d'enseignants jugeront d'après les actes et en feront dépendre leurs attitudes et actions futures.

Les associations du CIDEL jugent indispensable d'informer l'opinion publique et lui soumettent donc le texte intégral de ce mémoire revendicatif. Mémoire remis à M. le Secrétaire à l'Education nationale par le Comité intersyndical des enseignants luxembourgeois.

L'instruction ministérielle du 12 janvier

Quelle qu'ait été l'intention subjective de M. le Secrétaire d'Etat, cette instruction (sur les devoirs et les notes scolaires) devait donner l'impression que les enseignants seraient coupables des échecs scolaires, notamment par la remarque qu'un grand nombre d'échecs devrait conduire l'enseignant à mettre en cause son enseignement.

Les raisons des échecs scolaires sont complexes: elles sont à rechercher à la fois dans l'origine socioculturelle des élèves et dans l'institution scolaire; ces domaines tombent sous la responsabilité du gouvernement, évidemment pas sous celle des enseignants. Il est à regretter profondément que M. le Secrétaire d'Etat n'ait évoqué d'aucune façon ces problèmes, dont découlent pourtant les difficultés auxquelles se heurtent aussi les enseignants dans leur pratique pédagogique quotidienne.

C'est pourquoi cette instruction ministérielle devait renforcer l'impression que la politique scolaire du gouvernement n'arrive pas à dépasser le niveau des déclarations superficielles pour aborder les questions de fond. En tout cas, le problème des échecs ne sera pas résolu simplement par une plus grande tolérance des enseignants.

Or, la réponse de M. le Secrétaire d'Etat à notre Lettre Ouverte n'a tenu aucun compte de cette argumentation fondamentale. Au contraire, elle a reproduit le malentendu et elle a ajouté de nouvelles insinuations à l'égard des représentants des syndicats d'enseignants.

Nous espérons toujours que les problèmes de fond pourront être abordés.

Contre le chômage des enseignants

Le gouvernement refuse la nomination à de jeunes stagiaires qui ont terminé avec succès leurs études universitaires et leur stage pédagogique, alors que les intérêts des élèves et les besoins de la nation exigeraient une politique du personnel enseignant généreuse et prévoyante.

Les organisations d'enseignants du CIDEL rappellent au gouvernement les besoins réels d'une école démocratique. Elles soulignent que la lutte contre le chômage des enseignants, loin d'être en contradiction avec ces besoins, est le moyen indispensable de leur satisfaction.

Elles réclament en commun un certain nombre de mesures urgentes, dont voici la liste non exhaustive;

1) La condition nécessaire d'un enseignement individualisé et d'une pédagogie de soutien sont des effectifs limités. Nous exigeons d'urgence qu'un maximum (et non une moyenne) de 20 élèves par classe soit respecté dans tous les ordres d'enseignement et que les réglementations afférentes soient modifiées dans ce sens.

2) Une stratégie systématique de soutien des élèves en difficulté doit être organisée dans tous les ordres d'enseignement: ces mesures de soutien doivent être intégrées dans la tâche des enseignants. Dans l'enseignement primaire, de nombreux postes de surnuméraires devront être créés pour assurer le soutien et la guidance psycho-pédagogique. Nous tenons à souligner que ces mesures de soutien dans l'enseignement primaire tombent sous la responsabilité de l'Education nationale.

3) Le remplacement devra se faire dans la mesure du possible sans leçons supplémentaires: dans le primaire, il faudra créer suffisamment de postes de remplaçants permanents; dans le postprimaire, il faudra étudier la possibilité d'intégrer le remplacement dans la tâche des enseignants.

4) Les cours du soir doivent être intégrés dans la tâche; cet enseignement devra être développé.

5) La formation continue doit être organisée systématiquement pour tous les enseignants et intégrée dans la tâche.

6) L'âge de la retraite devra être abaissé, pour les enseignants comme pour les autres catégories professionnelles.

7) La nouvelle loi sur les activités sportives devra être appliquée intégralement dans tous les ordres d'enseignement, ce qui permettra de nommer tous les candidats-professeurs d'éducation physique.

8) Dans l'enseignement technique et professionnel, l'enseignement à plein temps doit être développé au détriment de l'enseignement concomitant. L'enseignement des langues doit y être développé, surtout dans les cycles moyen et supérieur.

L'extension de la formation générale au cycle inférieur prévue par l'avant-projet de réforme de l'enseignement technique et professionnel exige que la formation professionnelle (cycle moyen) s'étende elle aussi sur trois années de plein exercice au moins.

9) Les candidats-professeurs d'enseignement technique et professionnel, qui sont dans une situation particulière, doivent être nommés progressivement, mais aussi rapidement que possible, leurs perspectives professionnelles en dehors de l'enseignement étant nulles et la formation ayant été pratiquement arrêtée.

10) La réduction de la tâche des enseignants s'impose proportionnellement aux réductions du temps de travail des autres catégories professionnelles.

La planification des besoins en personnel enseignant

Ayant pris connaissance de la note pour un avant-projet de loi prévoyant la planification des besoins en personnel enseignant, nous exigeons en particulier:

1) Une telle planification doit embrasser tous les ordres d'enseignement, qui forment un ensemble, elle ne peut se faire en tranches. Nous insistons donc pour qu'un seul projet de loi soit élaboré pour l'enseignement dans son ensemble.

2) La commission d'«experts» prévue dans la note devra garantir l'expression démocratique des besoins réels de l'enseignements. C'est pourquoi nous exigeons que les organisations d'enseignants y soient représentées paritairement par des délégués responsables devant leurs organisations et qu'y soient représentées également les grandes centrales syndicales des autres travailleurs.

3) Cette planification rendra superflue l'activité de l'actuelle commission d'économie et de rationalisation pour le secteur de l'enseignement; cependant, nous exigeons dans l'immédiat que les enseignants soient représentés dans cette commission.

4) La période de planification de cinq ans devra être comprise dans le sens d'une planification glissante. Par ailleurs, nous pensons qu'il faudra envisager une planification à plus long terme.

Le CIDEL a repris ses travaux à la rentrée scolaire 1977/78; en réponse à une lettre adressée par le SEEN aux directeurs des établissements d'enseignement post-primaire afin de rappeler aux professeurs-stagiaires "les obligations de service tant générales que spécifiques à l'établissement", une lettre ouverte au Secrétaire d'Etat fut publiée dans tous les quotidiens.

Lettre ouverte des organisations d'enseignants au secrétaire d'Etat à l'Education nationale

Monsieur le Secrétaire d'Etat, comme suite à la lettre que vous avez adressée aux directeurs des établissements d'enseignement post-primaire afin de rappeler aux professeurs-stagiaires „les obligations de service tant générales que spécifiques à l'établissement", nous tenons à vous soumettre les observations suivantes:

1) Si des plaintes vous sont effectivement parvenues contre „certains chargés de cours et professeurs-stagiaires", nous ne pouvons pas accepter la manière dont vous incriminez les enseignants visés. Nous estimons que non seulement vous auriez dû préciser la nature de ces plaintes ainsi que leur origine, mais encore en aviser personnellement les personnes concernées, au lieu de vous contenter d'allusions suffisamment vagues pour exposer à la suspicion l'ensemble des professeurs-stagiaires. A défaut de ces précisions, n'est-on pas en droit d'admettre que ces plaintes — comme cela a déjà été si souvent le cas — proviennent d'une source anonyme ou résultent d'une déformation plus ou moins malveillante des faits?

2) Les menaces exprimées à la fin de votre lettre („il convient de réduire ou même de supprimer la tâche d'enseignement et de surveillance") ne sont certainement pas faites pour remonter le moral des professeurs-stagiaires. Bien au contraire! Personne n'ignore que les professeurs-stagiaires vivent et travaillent dans des conditions très précaires: d'un côté l'attente inquiète d'un examen-classement où il importe pour eux de décrocher un maximum de points, de l'autre côté l'incertitude d'obtenir une nomination même à partir du moment où ils auront subi avec succès l'examen pratique. On peut aisément imaginer que pour tous ceux auxquels ne s'applique pas le contenu de votre lettre, les pressions qu'elle contient peuvent provoquer un sentiment de colère et d'indignation.

Comité Intersyndical des Enseignants Luxembourgeois (CIDEL): Association des Instituteurs Réunis (AIR); Association des Professeurs de l'Enseignement Moyen (APEM); Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur (APESS); Cercle de Liaison des Enseignants Critiques (CLEC); Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois (FGIL); Syndicat de l'enseignement Technique et Professionnel (SETP).

Pour conclure ce bref aperçu des activités du CIDEL auquel s'est d'ailleurs jointe dans la réunion du 9 décembre 1977 la Délégation nationale des aspirants-professeurs nouvellement constituée (DNAP), nous donnons ci-joint la composition actuelle du Comité:

AIR (Association des Instituteurs Réunis)	: Léon Eschette
APEM (Association des Professeurs de l'Enseignement Moyen)	: Johny Wirth
APESS (Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur	: Georges Milmeister
CLEC (Cercle de Liaison des Enseignants Critiques)	: André Hoffmann
DNAP (Délégation Nationale des Aspirants-Professeurs)	: René Kollwelter Pierre Matagne
FGIL (Fédération Générale des Instituteurs Luxembourgeois)	: Aloyse Ramponi
SETP (Syndicat de l'Enseignement Technique et Professionnel)	: Marcel Langsam Victor Mathias

Georges Milmeister

Pléthore - Problèmes des Promotions 76 et 77 -

L'assemblée des stagiaires

Le problème de la pléthore des candidats au professorat n'a toujours pas trouvé de solution. Les besoins réels de l'enseignement post-primaire permettraient sans doute la création de postes pour les aspirants-professeurs ayant passé avec succès leur examen de fin de stage. L'APESS serait la dernière à se désintéresser de la situation pénible où se trouve une partie de ses membres et ne cessera d'intervenir en faveur de leur cause. Par conséquent elle ne saurait s'empêcher de comprendre que les jeunes gens concernés (4e et 5e année) se considèrent comme un groupe confronté à un problème bien à eux et qu'ils espèrent obtenir l'appui de toutes sortes d'organisations. Nos lecteurs trouvent ci-après deux communiqués parus récemment dans la presse; le premier émane du groupe des chargés de cours sursitaires (AJESS), le deuxième, publié par le comité de l'APESS, rappelle au public la situation grave de ces enseignants.

Stagiarprofessoren: Weiter der Arbeitslosigkeit entgegen!

Wie schon im Vorjahr schickte das Erziehungsministerium während der Sommerferien den bange wartenden Professorenanwärtern einen Brief, in dem manchen eine Ernennung in Aussicht gestellt wurde, den meisten aber lakonisch mitgeteilt wurde, dieses Jahr käme eine Anstellung nicht in Frage.

Wohl war die Zahl der Ernennungsversprechen etwas höher als im Vorjahr (49 statt 30), dennoch hat sich die Lage zusehends verschlechtert: nicht nur, daß die Chancen der noch nicht ernannten Kandidaten der Promotion 76 fast aussichtslos geworden sind, sondern auch die Gesamtzahl der nicht ernannten Professorenanwärter (mit bestandenem Examen) hat sich von 57 auf 77 erhöht.

Das zuständige Ministerium fährt also seelenruhig weiter in seiner Politik des passiven Abwartens, nach dem Motto: wer nach drei Jahren Wartezeit kein Anstellungsversprechen erhielt, ist arbeitslos. Naturgemäß wird die Zahl der zu erwartenden Arbeitslosen für die nächstfolgenden Promotionen rapide ansteigen, dabei sind bisher überhaupt keine Ersatzlösungen vorgesehen.

In diesem Zusammenhang finden wir es äußerst skandalös, wo das Problem der Arbeitslosigkeit in allen Bereichen immer beängstigender wird, ein sozialistischer Staatssekretär jungen Mitbürgern, die unverschuldet in eine mißliche Lage gerieten, nichts weiter als das Schreckgespenst Arbeitslosigkeit anzubieten hat.

Daß unter den Betroffenen viele Familienväter sind, scheint ihn nicht zu beeindrucken.

Angesichts dieser Lage drängen sich einige Fragen auf:

1. **Welche Maßnahmen, die von der AJESS (Association des Jeunes Enseignants de l'Enseignement Secondaire et Supérieur) im Einvernehmen mit APEM und SETP gefordert wurden, werden vom Erziehungsministerium in die Tat umgesetzt oder sind in Ausarbeitung?**
2. **Wie steht es mit den Personalproblemen in den Privatschulen? Funktionieren diese noch immer zum großen Teil mit Ueberstunden? Widerspricht das nicht den Abmachungen der vielzitierten Tripartite?**
3. **Wie sieht es mit der vielgepriesenen Chancengleichheit im Bildungswesen in der Praxis aus?**

Auf die beiden ersten Punkte werden wir in späteren Artikeln noch zurückkommen.

Zur Frage drei ist die Antwort einfach, wenigstens was das Problem der Stagiarprofessoren anbetrifft. Die Chancengleichheit in punkto Bildungsmöglichkeit ist an sich sehr lobenswert. Auch ein unbemittelter Arbeitersohn kann jetzt die Bescheinigung erhalten, er sei als Lehrer qualifiziert. Jedoch, was hilft ihm dieses, wenn er gleichzeitig in zunehmenden Maße Gefahr läuft, arbeitslos zu werden?

Es kann doch nicht sein, daß eine sich sozial gebende Regierung nach folgendem Leitsatz handelt: „Jedem seine Chance, fast jedem seine Illusion, vielen die Arbeitslosigkeit."

Der Vorstand der AJESS

L'APESS réclame davantage de nominations de professeurs

Bien que les nominations de professeurs auxquelles a procédé le ministère de l'Education nationale cette année-ci aient été plus nombreuses que l'année dernière, l'APESS estime qu'elles sont insuffisantes pour combler les besoins actuels de l'enseignement post-primaire.

L'APESS trouve notamment intolérable que des aspirants-professeurs ayant réussi à l'examen de fin de stage et par conséquent reconnus aptes à l'enseignement secondaire, continuent d'enseigner à titre de chargés de cours, alors qu'ils ont une tâche d'enseignement complète.

Vu le grand nombre de leçons dont tous les aspirants-professeurs sont chargés depuis la rentrée scolaire, vu que l'enseignement professionnel manque même d'aspirants-professeurs pour assurer le service de surveillance et de permanence, vu que les classes de plus de trente élèves qu'on croyait définitivement appartenir au passé, ont fait leur réapparition, vu que des chargés de cours sans qualification adéquate enseignent dans certains ordres du post-primaire, l'argument de la pléthore invoqué régulièrement pour mesurer au compte-gouttes les nominations, est démenti de façon flagrante par les chiffres et les faits.

L'APESS dénonce expressément la politique de l'Etat-patron qui se sert des professeurs-stagiaires pour assurer la bonne marche de l'enseignement, mais leur refuse une nomination lorsqu'après trois, quatre ou cinq ans de services, ils remplissent toutes les conditions pour être nommés.

Finalement l'APESS répète avec insistance les exigences votées par l'Assemblée générale en date du 8 février 1977, et qui, à plus de huit mois d'intervalle, n'ont toujours pas été satisfaites:

1. que le ministère de l'Education nationale procède dans les plus brefs délais à la nomination des stagiaires qui ont réussi à l'examen de fin de stage, en tenant compte des besoins réels de l'enseignement;
2. que le ministère de lEducation nationale publie rapidement son projet de loi portant planification des besoins en personnel enseignant;
3. que le ministère de l'Education nationale, pour éviter une sélection douloureuse après sept années d'études supérieures et de stage pratique, redéfinisse les conditions d'admission au stage.

(Communiqué par l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur)

Il est cependant regrettable que les différentes promotions d'aspirants-professeurs ne semblent pas toujours s'entendre très bien, comme le montre le communiqué ci-dessous.

„Après nous, le déluge"

Wer in seiner Jugend auf Dienstjahre (rang d'ancienneté) pocht, macht sich verdächtig; wer den eigenen Kollegen in den Rücken fällt, handelt infam! - Die AJESS 76 (Association des Jeunes Enseignants de l'Enseignement Secondaire et Supérieur; [promotion 76!]) versteht sich neuerdings als Märtyrerverein der Luxemburger Intelligentia und fühlt sich geprellt.

Die Professorenanwärter (mit oder ohne „proposition de nomination") der Promotion 77 und eine Großzahl der nachrückenden Stagiarprofessoren halten ihren „älteren" 76er „Kollegen" den Spiegel vor:

1. Die Promotion 76 ist die einzige, die sieben Monate länger als vom Gesetz vorgesehen an ihrem „mémoire" arbeiten durfte;
2. Die Promotion 76 zog als erste Nutzen aus dem jährlichen 5-Punkte-Bonus, einem Vorteil, der unwiderlegbar den Pionieren am meisten nützt und ihre „ancienneté" vorrangig und definitiv verankert;
3. Die Promotion 76 verlangt, daß alle Professorenanwärter dieses einen Jahrganges angestellt werden und ist sich wohl bewußt, daß dadurch den nachrückenden Kollegen – selbst wenn diese ein brillantes Abschlußexamen bestehen – derselbe Weg gänzlich versperrt wird;
4. Die Promotion 76 wirft dem Unterrichtsministerium „un manque de respect envers tous les jeunes gens qui se sont destinés à l'enseignement" vor und verhält sich genauso;
5. Die Promotion 76 handelt nach der Devise „divide et impera", wobei sie ersteres selbst veranlaßt und letzteres dem Ministergespann überläßt.

Die Promotion 77 verlangt von „Cr.", einem Sympathisanten der AJESS 76, daß er/sie Beweise für die folgende Behauptung veröffentlicht: „.... ein Abschlußexamen, ... in dem die Promotion 1977 im Vergleich zum weit strenger beurteilten Jahrgang 1976 (damals wußten die Jurymitglieder noch nicht über den wahren Einsatz Bescheid!) ganz klar bevorteilt wird." – Arme Jurymitglieder: per aspera ad astra!

Die bisher ganz gewiß schlechte Atmosphäre unter allen Professorenanwärtern wird durch dieses in der Agonie verspritzte Gift von dreißig Migliedern einer AJESS 76 nur noch unerträglicher!

Professorenanwärter der Promotion 1977 und eine Gruppe Stagiarprofessoren

Enfin nous publions les résolutions de l'assemblée des aspirants-professeurs où le stage pédagogique a été, une fois de plus, la cible des critiques des futurs jeunes collègues:

Le stage pédagogique en question à l'assemblée générale des aspirants professeurs

Les aspirants professeurs de l'enseignement secondaire se sont réunis en assemblée générale au centre universitaire de Luxembourg.

A l'issue de la séance de travail, ils ont adopté la résolution suivante:

«1. Depuis son introduction, le stage pédagogique n'a fait que susciter désapprobation et contestation au sein des aspirants professeurs et cela tant au niveau de la formation qui y est dispensée qu'à celui du système de classement qui lui est inhérent. Les aspirants professeurs ont montré à maintes reprises les carences de leur formation, mais ont surtout rejeté les critères arbitraires suivant lesquels est établi le classement final.

2. Au fil des années c'est cependant la question de l'emploi qui est devenue le centre de gravité de la lutte. En effet, après quatre ans d'université et trois de stage parsemés de contrôles théoriques et pratiques, les aspirants professeurs risquent de se retrouver au chômage, même s'ils ont passé avec succès tous les examens qui leur ont été imposés C'est à ce niveau que le classement final entre en jeu, car c'est d'après lui que le candidat recevra une nomination ou non. Si cette année il fallait avoir dans certaines branches au moins les trois quarts des points, un système de bonification tenant compte de la promotion du stagiaire crée une véritable inflation de points forçant à brève échéance les candidats à avoir les quatre cinquièmes, voire même les cinq sixièmes du maximum.

3. Aujourd'hui plus de soixante-dix (77) candidats ayant terminé avec succès leur formation restent sans nomination. Ce nombre risque de doubler, de tripler dans les années à venir. Si l'on y ajoute que, d'après les dires du secrétaire d'Etat, les aspirants professeurs ne seront plus chargés de cours trois ans après leur examen final, les premiers licenciements sont prévus au plus tard à la fin de l'année scolaire prochaine.

4. Les aspirants professeurs rejettent énergiquement cette politique d'autant plus que le besoin réel en enseignants est loin d'être saturé si l'on tient compte du fait que les classes (surtout les septièmes et les sixièmes) sont surpeuplées, que la question des heures supplémentaires n'est pas encore réglée, que les cours du soir ne sont intégrés que timidement dans la tâche normale du professeur, etc. La preuve du bienfondé des revendications des aspirants professeurs est fournie par le fait que tous les collègues n'ayant pas été nommés travaillent néanmoins à tâche complète, beaucoup font même des heures supplémentaires.

5. Les revendications des aspirants professeurs longuement expliquées dans la presse au cours de l'année dernière portent sur deux niveaux: les contenus ainsi que le caractère sélectif du stage d'une part, la question de l'emploi d'autre part. Cette année, sans que soit perdu de vue le premier aspect, c'est surtout contre la menace du chômage que seront dirigées les actions.

6. L'expérience que les stagiaires ont accumulée au fil des années leur a démontré que la négociation avec les responsables de l'Education nationale n'avait de sens que dans la mesure où elle se faisait sous la pression d'actions sérieuses. Ainsi, par exemple, ce n'est que sous la menace d'une grève et par l'organisation d'une manifestation devant la Chambre des députés que le secrétaire d'Etat fut forcé de se définir publiquement lors d'un face-à-face retransmis à la télévision. Depuis cependant, les responsables du gouvernement font la sourde oreille aux revendications légitimes. Dans ce cadre, les aspirants-professeurs tiennent à leur rappeler la gravité de la situation et entendent - dans les semaines à venir - soutenir leurs revendications par une série d'actions sérieuses. D'ores et déjà ils invitent le ministre de l'Education nationale ou son secrétaire d'Etat à s'expliquer en public lors d'une table ronde en présence de tous les intéressés: les aspirants professeurs, les organisations des enseignants et des étudiants ainsi que les associations des parents d'élèves.

7. L'expérience a également montré que même des actions sérieuses entreprises par un groupe relativement restreint, n'exerçant sur le plan politique qu'une faible pression, restent peu efficaces sans l'appui, la solidarité active d'organisations puissantes telles les syndicats. Voilà pourquoi les aspirants professeurs font appel à toutes les organisations syndicales et notamment celles des enseignants ainsi qu'aux associations des parents d'élèves pour les soutenir dans leurs actions futures contre une politique d'austérité dirigée non seulement contre les intérêts des aspirants professeurs mais encore contre la qualité de l'enseignement».

LA RENTREE, LES EFFECTIFS DE CLASSE

Au début de l'année scolaire quelques collègues ont attiré notre attention sur un certain nombre de problèmes posés par la rentrée et l'organisation des classes. Ces mêmes questions semblent avoir préoccupé nos représentants à la Chambre des Députés. C'est pourquoi nous reproduisons ici les explications fournies par Monsieur le Secrétaire d'Etat. Cet aperçu de la situation contient des remarques qui éclairent certains aspects de la politique gouvernementale en matière d'éducation.

Rentrée des classes dans l'enseignement post-primaire

Question posée par l'honorable Monsieur Hengel

1. *Monsieur le Secrétaire d'Etat peut-il informer la Chambre sur les conditions dans lesquelles s'est déroulée la rentrée de classes de la mi-septembre?*
2. *Est-il vrai qu'il y a eu une sensible augmentation des effectifs?*
3. *Il est de notoriété publique que les disponibilités en salles du Centre d'enseignement professionnel à Luxembourg sont insuffisantes.*

   S'il y a eu nouvel afflux d'élèves, ont-ils pu être logés de façon décente?

Réponse de Monsieur Linster, Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale

I.

L'honorable député Hengel m'interroge d'abord sur les conditions générales de la rentrée. A voir les notes reçues par les différents directeurs, on est en droit de dire que la rentrée s'est effectuée dans des conditions satisfaisantes. S'est révélé comme un facteur de perturbation notamment le fait que les examens d'admission, d'ajournement et de passage ne se font qu'après la date réservée pour la rentrée. Sans parler des répercussions néfastes sur l'organisation des classes de l'enseignement complémentaire, on notera que le commencement effectif des cours est retardé et l'organisation de certaines classes, de l'enseignement professionnel surtout, est rendue difficile; les effectifs des classes ne sont pas connus avec précision au moment où les cours redémarrent. De ce fait, si les effectifs de ces classes s'avèrent plus élevés que ne l'avaient prévu les estimations faites début août, il est difficile de les dédoubler puisque les horaires et la distribution des tâches sont déjà arrangés. Certains cas de ce genre ont été signalés dans la presse récemment, dont la plupart cependant ont pu trouver des solutions satisfaisantes. Signalons enfin que beaucoup d'ingénieurs engagés à titre de chargés de cours temporaire ont résilié le contrat en dernière minute, ce qui, pour certaines écoles professionnelles et techniques, – vu l'accroissement des effectifs dont il faudra encore parler – a eu des conséquences très désagréables. S'y ajoute que certains instructeurs n'ont pu être admis au stage à temps pour la rentrée. Toutefois, ils commenceront leur service dans les premiers jours. Il s'avère de plus en plus gênant que le nombre d'entrées à l'apprentissage n'est pas arrêté définitivement au moment de la rentrée scolaire. Plusieurs établissements à gros effectifs et présentant un éventail de filières particulièrement étendu, ont d'ailleurs exprimé le souhait de pouvoir organiser, dès l'année prochaine, des rentrées déphasées. Je ferai examiner cette suggestion par mes services et par le collège des directeurs concernés.

II.

En ce qui concerne la deuxième question portant sur l'accroissement des effectifs, l'analyse des renseignements reçus montre qu'il faut différencier:

a) Le nombre d'étudiants inscrits aux départements d'enseignement du Centre Universitaire, y compris le cycle court, est en baisse nettement marquée. De 285 l'année passée, il est ramené à 186 à la rentrée actuelle. Même si les chiffres ne sont pas définitivement arrêtés, il faut relever que la baisse touche surtout les sciences et le droit alors que les effectifs du département des lettres restent constants et que la première année du nouveau cycle de deux années de reconversion ou de formation courte voit sa population diminuer: il est à prévoir que le nombre de 20 à 25 étudiants constituera un effectif normal tant que la vocation d'enseignement de reconversion pour jeunes littéraires n'est pas encore perçue nettement.

b) La population des lycées est en légère augmentation; y compris les élèves des classes de l'enseignement moyen qui fonctionnent aux lycées de Diekirch et d'Echternach, mais non compris les „lycéens" des collèges de Pétange, Dudelange et Wiltz, les huit lycées comptent 7.721 élèves, soit 247 de plus que l'année passée, soit grosso modo 10 classes de plus, nécessitant 16 enseignants de plus. Sur environ 310 classes, il y a 10 classes soit 3,2%, qui ont 30 élèves et plus. Trois explications sont avancées par les directeurs pour expliquer ces effectifs jugés trop élevés: il y a d'abord le refus de dernière minute de certains élèves de quatrième d'honorer le choix de leur section spécialisée quand ce choix entraînait la nécessité de changer d'établissement; il y a ensuite, vu l'accroissement des effectifs, p. ex. au Lycée Michel Rodange, ou vu l'inadéquation temporaire des bâtiments, p. ex. au Lycée classique d'Echternach en voie de transformation, le manque de salles adéquates; on avance aussi, mais très rarement, le manque de titulaires qualifiés ou spécialisés. Dans pratiquement tous les cas, le „splitting" en groupes plus petits sera assuré pour les branches demandant un travail particulièrement intensif.

c) L'accroissement de la population des établissements postprimaires moyens, techniques et professionnels varie beaucoup.

   1. *Certains établissements semblent avoir atteint leur capacité maximale ou n'accusent plus qu'une hausse sans signification extraordinaire, qui ne dépasse pas celle enregistré aux lycées, – tels l'Ecole Hôtelière, le Centre de Formation ménagère rurale et Collège d'enseignement moyen de Mersch, dont pourtant la population en internat est en progression certaine (+ 14,7%); tels encore les collèges de Grevenmacher, Remich Wiltz, Ettelbruck et Dudelange.*
   2. *Le deuxième groupe comprend d'abord le collège de Pétange, dont la population (y non compris les 48 élèves de l'enseignement complémentaire) augmente d'environ 10%, et l'Institut d'enseignement agricole d'Ettelbruck dont le taux de progression est également de 10%. Signalons que parmi les 243 élèves de l'enseignement agricole, il y a un pourcentage jamais atteint d'élèves provenant de milieux agricoles.*

      Ajoutons à ce groupe d'établissement également l'Ecole professionnelle d'Esch/Alzette, où l'on remarquera d'abord la diminution de 8,5% du nombre d'élèves apprentis. Il y a 50% de moins d'apprentis cette année pour les métiers du fer, tant dans le secteur industriel que dans le secteur artisanal. Par contre, les effectifs des classes de plein exercice augmentent de 8,3% pour atteindre le nombre jamais atteint de 1.678 élèves.
   3. *Les établissements de la Ville de Luxembourg accusent tous des accroissements de plus de 10%:*

      – l'Ecole des Arts et Métiers 11,4%

      – l'Ecole Technique 12%

– le Collège d'enseignement moyen 11,11%
– l'Ecole de Commerce et de Gestion 15,6%

Le cas le plus spectaculaire est celui du Centre d'enseignement professionnel de Luxembourg: si l'accroissement total (classes concomitantes et classes de plein exercice confondues) se situe seulement entre 10 à 12%, on remarquera que les effectifs des classes de plein exercice, donc de celles qui bloquent les salles de classe à raison de 30 à 35 heures par semaine, augmentent de 32%, soit d'environ 500 élèves. L'impact est sensible surtout pour les classes préparatoires aux métiers de l'alimentation, de la coiffure, pour les mécaniciens d'autos, la paramédicale et pour les septièmes communes.

Il est remarquable que pour les classes de plein exercice l'augmentation des effectifs du seul Centre d'enseignement professionnel de Luxembourg est plus du double de l'augmentation enregistrée aux 8 lycées réunis et plus du quadruple de celle enregistrée au Collège d'enseignement moyen de Luxembourg.

III.

J'en viens ainsi à la troisième partie de la question. Comment le Centre d'enseignement professionnel a-t-il pu maîtriser cet afflux d'élèves et loger les 2.007 élèves de plein exercice et les 1.500-1800 élèves apprentis, alors que l'année passée le manque de salles était notoire? Cela a pu se faire grâce à six mesures:

1. *Les moindres coins et recoins ont été transformés en salles de classe dans le bâtiment-„mère".*
2. *Pour une année de plus, on a abandonné l'idée d'introduire une semaine scolaire telle qu'elle est considérée comme normale aux lycées ou au Collège d'enseignement moyen de Luxembourg.*
3. *Une fois de plus, on a dû renoncer à toute espèce de salles spéciales dont l'utilisation est considérée comme normale ailleurs.*
4. *Les centres ont dû reprendre les „pavillons" délaissés par le Collège d'enseignement moyen qui, lui, a pris possession de 20 salles en dur dans la nouvelle aile.*
5. *L'annexe de Verlorenkost a été nouvellement aménagée et s'est vue transférer certaines classes fonctionnant normalement au Centre.*
6. *Pour la journée du lundi, les matinées du mardi, mercredi et jeudi, 5 septièmes communes relevant du Centre occupent 5 salles au Collège d'enseignement moyen, alors que le vendredi et le samedi matin 3 salles au Collège sont occupées par 3 classes de septième commune relevant du Centre.*

Cette dernière mesure, prévue dès la planification et dès le vote de la loi portant extension des bâtiments du Collège, a fait que quelques classes du Collège doivent, elles aussi, être des „classes migrantes". Un journaliste d'un quotidien oppositionnel s'est ému du fait que 5 septièmes communes relevant du Centre d'enseignement professionnel cohabitent avec les septièmes communes relevant du Collège d'enseignement moyen et y a vu l'introduction frauduleuse par l'escalier de service du „tronc commun". Quant à moi, je vois dans la nécessité de déloger 3-5 classes du Centre d'enseignement professionnel pour les installer provisoirement et à temps partiel au Collège d'enseignement moyen un argument de plus pour hâter la construction d'ateliers et de salles d'instruction pour le compte du Centre d'enseignement professionnel.

IV.

Signalons pour conclure que l'accroissement de l'ordre de 3,2% pour les lycées et les établissements de province, mais de 10 à 12% pour les établissements d'enseignement moyen, professionnel et technique de la Ville de Luxembourg, semble résulter en toute première ligne de la campagne de persuasion faite par le ministère en vue de maintenir les jeunes dans l'enseignement, étant donné la situation tendue sur le marché de l'emploi. La conséquence de cet accroissement des effectifs et des mesures relevées par le commentaire budgétaire, font que tous les aspirants professeurs ont pu rester engagés au service de l'Etat. Dans certaines branches même, les leçons supplémentaires n'ont pu être supprimées dans la mesure voulue.

**

Présidents de l'APESS

1905-1907: Nicolas van Werveke (+1925)
1907-1911: Michel Meyers (+1914)
1911-1912: Michel Hansen (+1942)
1912-1914: François Bielecki (+1918)
1914-1918: Michel Glaesener (+1943)
1918-1924: Félix Heuertz (+1947)
1924-1928: Nicolas Braunshausen(+1956)
1928-1934: Nicolas Margue (+1976)
1934-1945: Pierre Frieden (+1959)
1945-1950: André-Paul Thibeau
1950-1958: Emile Wengler
1958-1960: Henri Thill
1960-1962: Ernest Bisdorff
1962-1966: Pierre Goedert
1966-1969: Jean-P. Oestreicher
1969-1974: Raymond Schaack
1974-1976: Pierre Lech
1976- : Ernest Nimax

Secrétaires de l'APESS

1905-1908: Henri Ahnen (+1934)
1908-1909: Jean Pfeiffer (+1954)
1909-1910: Jean-Pierre Kauder (+1933)
1910-1912: Joseph Tockert (+1950)
1912-1914: Nicolas Peffer (+1917)
1914-1916: Nicolas Ries (+1941)
1916-1917: Joseph Wagener (+1958)
1917-1918: Jean-Pierre Dupong (+1946)
1918-1922: Mathias Tresch (+1942)
1922-1924: Mathias Esch (+1928)
1924-1928: Jean-Pierre Stein (+1963)
1928-1934: Alphonse Willems (+1976)
1934-1938: Léon Thyes
1938-1940: René Schaaf
1945-1949: Ernest Bisdorff
1949-1951: Marcel Engel
1951-1956: Léopold Hoffmann
1956-1958: Michel Schmit
1958-1960: Albert Nicklaus
1960-1962: Pierre Goedert
1962-1966: Paul Schroeder
1966-1969: Ray Kelsen (+1973)
1969-1971: Jean-Pierre Wolff
1971-1974: Fernand Bauer
1974-1976: Pierre Meyers
1976- : Joseph Halsdorf

RELATIONS INTERNATIONALES

Le 47e Congrès International de la Fédération Internationale des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Officiel - FIPESO - s'est tenu à Amsterdam du 25 au 3o juillet 1977, notre association y était représentée par M. C. Thill (LCE), qui a présenté le rapport suivant au sujet des activités de l'APESS:

Rapport d'activité

Pendant l'année scolaire 1976/77 l'Association des Professeurs de l'Enseignement Secondaire et Supérieur du Grand-Duché de Luxembourg (APESS) a été saisie essentiellement par 4 domaines de questions ou problèmes.

I. La Réforme scolaire

La Commission instituée par le Ministre de l'Education Nationale en vue d'étudier la Fusion des différents types d'écoles pour élèves de 12 à 15 ans a présenté ses rapports qui concernent particulièrement l'orientation des élèves, les contenus de l'enseignement, l'organisation des études et la coopération des enseignants. Enfin, en ces derniers jours le Gouvernement a fait part de son point de vue et de ses intentions dans un document intitulé "Le tronc commun à Luxembourg. - Une réforme fondamentale".

Dans les discussions qui ont précédé ces publications notre Association a pris une part très active et cela tant à l'intérieur du Conseil Supérieur de l'Education Nationale et des différentes commissions et sous-commissions que par sa participation à des débats publics organisés p.ex. par la radio, les journaux ou les associations des parents d'élèves. Cependant l'APESS n'a cessé de déplorer le fait qu'elle se trouve sous-représentée dans certains organismes (comme la Commission de la Fusion) et que les commissions ou organismes nommés en partie par le Gouvernement ne s'accordent pas toujours avec les tendances réelles de l'opinion publique et avec des décisions qui se veulent moins idéologiques mais plus objectives.

Notre Association n'est nullement hostile à une amélioration progressive des structures de notre école, mais elle regrette que les propositions faites jusqu'à présent par le Gouvernement ne garantissent "ni une plus grande égalité des chances ni une orientation plus efficace, ce qui risque de défavoriser les élèves doués pour les études théoriques et abstraites sans pour autant aider valablement ceux dont les aptitudes sont du domaine du pratique et du concret." Elle propose un cycle d'observation et d'orientation de 11 à 13 ans.

II. La Pléthore des aspirants-professeurs et le stage pédagogique

La nomination des jeunes professeurs ayant passé leur examen pratique pose de graves problèmes, dus, d'un côté, à un afflux massif de candidats au professorat et, de l'autre, à des mesures de rationalisation résultant en partie de la crise générale de l'économie et de l'emploi. Ainsi dans les 5 ou 6 années à venir on doit s'attendre à un nombre de candidatures sensiblement égal à celui des enseignants actuellement en activité de service. En plus, une natalité décroissante diminuera, dans un avenir prévisible, le nombre des élèves.

Alors que les stagiaires demandent pratiquement "l'abolition de toutes les épreuves sélectives... et une réforme globale du stage" notre Association voudrait que la planification gouvernementale tienne compte des "besoins réels de l'enseignement". En même temps elle préconise des solutions de rechange valables (recyclage p.ex.) et la création de nouveaux postes et cela grâce à une réduction raisonnable des effectifs de classe (un maximum de 2o élèves) et,

pour autant que possible, grâce à une suppression des heures supplémentaires. En tout cas, le Comité central voudrait éviter qu'une solution apportée au problème de la pléthore ne se fasse au détriment des intérêts moraux et matériels des professeurs nommés et du niveau général de l'école.

III. Traitement et Conditions de travail

En principe, l'APESS demande que "pour le calcul de la tâche obligatoire les prestations autres que les leçons d'enseignement fassent partie de la tâche réglementaire" et que celle-ci soit fixée à 2o leçons hebdomadaires. Ainsi les professeurs pourraient bénéficier, à leur tour, d'une diminution parallèle du temps de travail accordée aux autres fonctionnaires de l'Etat depuis le 1er janvier 1972.

En même temps notre Association déplore que la formation continue des enseignants n'a pas trouvé, jusqu'à présent, une solution acceptable et que le nouveau régime des vacances ne respecte pas assez les donnés réelles de l'enseignement. Ici encore le Gouvernement devrait tenir compte des desiderata bien-fondés et des enseignants et des parents. Les modalités d'une participation effective et démocratique restent à définir afin d'éviter qu'une question pédagogique ne succombe aux exigences de prestige de part et d'autre.

Quant aux revendications salariales, notre Association, consciente des difficultés de la situation économique actuelle, s'est limitée aux objectifs suivants:

1) maintien de la position matérielle des enseignants par rapport aux universitaires du secteur privé et des autres agents de l'Etat.
2) relèvement des indemnités d'examen et rémunération adéquate des cours de rattrapage et des cours du soir pour adultes.

IV. Relations internationales et Changement de statuts

Ensemble avec l'Association des Instituteurs Réunis et avec la Fédération Générale des Instituteurs, l'APESS a participé à l'organisation du Séminaire Européen de la CMOPE (4-9 mai 1977) qui discutait le thème suivant:
"La participation des enseignants à l'élaboration des politiques et à la planification en matière d'éducation."

Enfin un changement des statuts adopté par l'Assemblée Générale du 8 février 1977 avait pour but de garantir une meilleure représentation au Comité Central des collègues qui sont détachés ou nommés dans des établissements postprimaires autres que les Lycées.

C. Thill (APESS)

Le nombre des participants fut aussi important et même un peu plus élevé que l'année précédente: 1o6 participants dont 16 invités. Vingt-trois pays étaient représentés, et 35 organisations dont 28 associations membres.

Trois résolutions ont été adoptées par le Congrès à l'unanimité:

La première sur le thème: "Statut, conditions de travail et rémunération des professeurs de l'enseignement secondaire."

La seconde sur le thème: "Les jeunes, la crise de l'emploi et l'école."

La troisième exprime la solidarité du Congrès avec l'Association

des Pays-Bas - NGL - dans sa lutte contre le projet du gouvernement néerlandais de réduire les salaires des professeurs de l'enseignement secondaire.

Les associations nationales invitent les autorités scolaires et l'opinion publique de bien vouloir prendre connaissance des résolutions adoptées par le Congrès d'Amsterdam.

Relevons encore que le Congrès 1978 de la Fipeso aura lieu à Luxembourg du 17 au 21 juillet. Le thème d'études sera le suivant: "Pour le développement d'un enseignement de second degré de qualité: quels changements dans le contenu des enseignements, le rôle et la situation des maîtres, l'évaluation?" Nous prions tous les collègues qui aimeraient nous aider à organiser ce congrès de bien vouloir se mettre en rapport avec M. C. Thill (Echternach) ou M. J. Halsdorf.

RESOLUTION I

Statut, conditions de travail et rémunérations des professeurs de l'enseignement secondaire.

Préambule

Les changements qui sont intervenus dans le domaine de l'éducation au cours de ces deux dernières décennies et notamment dans l'enseignement secondaire ont eu de nombreuses conséquences sur les tâches, les responsabilités, les conditions de travail et les salaires des professeurs de l'enseignement secondaire, sur leur statut et sur les disciplines qu'ils enseignent.
Ce développement qui répond à l'évolution accélérée des connaissances, aux progrès des sciences et des techniques, à la nécessité de faire face aux besoins nouveaux d'éducation, donne aux enseignants des responsabilités nouvelles et accrues afin de promouvoir un enseignement de qualité pour tous, qu'il s'agisse de la formation initiale des jeunes ou de la formation continue des adultes.
Devant cette évolution, les gouvernements ont élaboré et élaborent leurs politiques d'éducation en prenant appui sur les conclusions des travaux d'experts officiels qui dans le cadre d'organisations internationales comme l'ACDE proposent un certain nombre d'innovations.
Les propositions de l'OCDE ont pour objectif notamment de contenir l'accroissement des dépenses d'éducation, voire de les restreindre, avec pour conséquence la détérioration aussi bien de l'enseignement que de la condition enseignante.
Par là même, trop de gouvernements accordent peu d'attention aux travaux et propositions de ceux qui travaillent dans ce domaine, des enseignants notamment et des organisations qui les représentent. Les autorités s'efforcent fréquemment de poursuivre une politique de division et décision unilatérale, à la fois au plan national et international.
Pour ces raisons, les organisations membres de la FIPESO se sont réunies à Amsterdam du 25 au 29 juillet 1977 afin d'établir, à partir de leurs expériences et positions propres, leur point du vue commun sur le statut, les conditions de travail et la rémunération des professeurs de l'enseignement secondaire, avec le dessein d'aider chacune d'elle à défendre les intérêts de ses adhérents.

RESOLUTION

Tous les membres de la société ont droit à une éducation de haute qualité, ce qui exige une haute qualification pour les enseignants.
Les responsabilités sans cesse croissantes des enseignants du second

degré nécessitent que leur soit faite une situation meilleure à tous égards: statuts, salaires et conditions de travail.

1. Statut légal des enseignants et de leurs organisations

a. Les enseignants doivent avoir la garantie et la stabilité d'emploi: des ressources suffisantes doivent être dégagées pour leur permettre d'en bénéficier dans leur emploi d'enseignant.
b. Les autorités doivent donc assumer leur responsabilité dans le recrutement et l'affectation des enseignants et prendre les mesures en conséquence.
c. Les droits professionnels et syndicaux, les libertés des enseignants comme citoyens et comme travailleurs, y compris sans restriction le droit de grève, doivent être respectés et accrus. Les critères de recrutement, d'affectation et de promotion doivent être exempts de toute discrimination syndicale, politique, ethnique, religieuse ou sexuelle.
d. Les enseignants doivent être protégés par l'Etat contre toute menace ou attaque dirigée contre eux à l'occasion de l'exercice de leurs devoirs professionnels.
Lorsque des mesures disciplinaires sont prises, les enseignants doivent bénéficier de garanties au moins aussi satisfaisantes que celles dont bénéficient les travailleurs de la fonction publique et des autres groupes professionnels.
Leur régime disciplinaire doit fonctionner avec la participation des représentants élus des enseignants de second degré; il doit assurer la plénitude des droits de la défense et garantir de l'arbitraire et de l'injustice.
e. Les gouvernements doivent consulter les organisations d'enseignants sur les problèmes de l'éducation.
Celles-ci doivent avoir le droit de négocier sur les objectifs et les conditions d'application de toute réforme de l'éducation.
f. Les enseignants doivent bénéficier du droit de négociation qui leur est dû en fonction de leur statut syndical. Leurs organisations doivent être mises en mesure de participer à des négociations véritables sur toutes les questions qui les concernent.

2. Salaires et prestations sociales

a. Les salaires des enseignants doivent être comparables à ceux des membres des autres professions semblables notamment dans la fonction publique, nécessitant des qualifications analogues.
b. Les salaires des enseignants doivent être fondés essentiellement sur les qualifications qu'ils ont acquises ainsi que sur leur expérience, la durée et la nature de leur formation, leur ancienneté aussi bien que leur charge d'enseignement et leurs responsabilités.
c. L'évolution des salaires des enseignants du second degré doit faire l'objet de négociations réelles, en vue d'assurer:
- le maintien du pouvoir d'achat, sur la base d'un indice des prix négocié avec leurs organisations et soumis au contrôle syndical;
- le bénéfice pour les enseignants de l'augmentation générale du niveau de vie;
- la revalorisation spécifique de leur fonction.
d. Le système des rémunérations des enseignants ne doit pas faire l'objet de décisions séparées des autorités locales, des conseils de gestion des établissements ou des directeurs, mais doit être fixé par l'autorité nationale, fédérale ou cantonale compétente.
e. Les enseignants débutants, dont la responsabilité pédagogique est entière, doivent bénéficier d'un niveau de rémunération, leur assurant des conditions de vie convenables.
f. Le traitement des hommes et des femmes doit être égal dans tous ses éléments et l'égalité de droits dans toute la carrière doit

être assurée même si certains travaillent à temps partiel ou de manière discontinue.

g. Les enseignants doivent bénéficier d'une protection améliorée de la sécurité sociale (soins médicaux, allocation et congé de maternité; prestations pour maladie, indemnité de chômage, indemnité de licenciement, pension de retraite, indemnité pour accident de travail, pension d'invalidité et allocation pour décès). En ce domaine il ne doit pas y avoir de différence entre les hommes et les femmes. Il doit y avoir pleine égalité de traitement.

3. Conditions de travail

a. Les effectifs des classes

En complète contradiction avec les affirmations mises en avant par des experts auprès de l'OCDE, le congrès affirme que la réduction des effectifs des classes vers un seuil maximum de 25 élèves est nécessaire. De même, la constitution d'unités pédagogiques plus réduites est nécessaire pour certains enseignants ou certains moments de l'enseignement.
Un meilleur rapport élèves-maîtres peut répondre en effet à l'individualisation croissante de l'enseignement,qui permet d'aider à la compensation des inégalités d'origine socio-culturelle et socio-économique.
Il contribuera par ailleurs à l'amélioration des conditions de travail des enseignants et des élèves.

b. Conditions de service des enseignants

Pour les pays où le service réglementaire du professeur est essentiellement défini par un nombre hebdomadaire de cours à donner, le congrès demande:
- que le service réglementaire hebdomadaire soit exclusivement déterminé en heures ou périodes d'enseignement;
- qu'il soit éventuellement réduit en proportion des tâches supplémentaires qui seraient confiées au professeur dans le cadre de sa mission;
- que toute heure ou période supplémentaire d'enseignement demandée à un professeur en plus de son service réglementaire soit rétribuée à un taux au moins égal au taux de l'heure normale.

Pour les pays où les obligations de services des enseignants ne sont pas déterminées par la seule référence aux heures d'enseignement le congrès demande que le caractère volontaire de leur participation aux autres tâches continue à leur être reconnu.
Pour tous les pays, quel que soit le système propre d'organisation du service des professeurs, le congrès
- affirme la volonté des enseignants du second degré de refuser toute redéfinition du service qui leur serait imposée contre leur gré;
- demande l'amélioration de leur service par l'aménagement du système existant, dans le sens d'une réduction de la durée de leur travail réglementaire sans diminution de salaire.

c. Equipement et moyens d'enseignement

c.1. Les bâtiments scolaires devraient offrir toute garantie de sécurité; ils devraient être attrayants dans leur architecture, fonctionnels dans leur aménagement et inclure des locaux satisfaisants pour le personnel.

c.2. Toute école doit être pourvue de moyens modernes aidant à l'enseignement. De tels moyens ne doivent pas être considérés comme se substituant à l'enseignant mais comme permettant l'élévation de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que l'extension de l'éducation à un plus grand nombre d'élèves.

d. Formation en cours d'emploi et congé spécial

d.1. Tous les enseignants doivent avoir droit à des congés-formation avec traitement pour être en mesure de prendre part à des programmes de formation continuée afin d'adapter leur savoir et leur compétence aux changements qui se produisent dans la société et dans l'éducation ou afin d'étendre leur capacité professionnelle.
De tels congés-formation ne doivent pas accroître la charge d'enseignement des autres personnels, ce qui implique l'utilisation de professeurs titulaires-remplaçants.

d.2. A cette fin doit être reconnue l'importance de la formation en cours d'emploi, destinée à garantir une réelle et systématique amélioration de la qualité et du contenu de l'éducation et des techniques d'enseignement.

d.3. Pour l'institution d'un vaste système de formation en cours d'emploi,accessible gratuitement à tous les enseignants, les gouvernements doivent consulter les organisations d'enseignants.

e. Emploi des enseignants

Comme la sécurité et la stabilité d'emploi sont essentielles dans l'intérêt de l'éducation, les gouvernements doivent prendre des mesures efficaces afin de garantir l'emploi à tous les enseignants titulaires et de titulariser les auxiliaires. A cet égard, ils doivent apporter à l'enseignement toutes les améliorations nécessaires, notamment celles mentionnées plus haut.
Dans l'estimation officielle des besoins de recrutement des professeurs, les revendications des organisations d'enseignants doivent être prises en compte.

CONCLUSION:

Le Congrès de la FIPESO réuni à Amsterdam en juillet 1977, demande aux autorités de prendre sérieusement en considération tous les points contenus dans la présente résolution et souligne le fait que beaucoup des demandes raisonnables qu'elle exprime sont déjà incluses dans la "Recommandation sur la condition du personnel enseignant" adoptée par la Conférence intergouvernementale spéciale sur le statut des enseignants tenue à Paris en octobre 1966 ainsi que dans les diverses résolutions des précédents Congrès de la FIPESO.
Le Congrès de la FIPESO dénonce les carences des gouvernements qui n'ont pas encore, onze ans après, mis en oeuvre ces recommandations fondamentales.
Les organisations membres de la FIPESO constatent que l'enseignement secondaire et la condition enseignante (salaire, conditions de travail, garanties statutaires) subissent les atteintes de la crise économique et des politiques d'austérité qui l'accompagnent.
Elles expriment leur désapprobation devant ces détériorations et affirment la nécessité de ces deux orientations complémentaires: donner aux jeunes un enseignement de qualité pour tous, revaloriser le métier de professeur du second degré.

RESOLUTION II

Préambule

Le congrès de la FIPESO, réuni à Amsterdam du 24 au 28 juillet 1977 a étudié le problème du chômage des jeunes.

Dans la plupart de nos pays, le chômage se développe et apparaît comme un phénomène durable et massif. Les jeunes sont particulièrement frappés par le chômage, notamment ceux qui sont à la recherche de leur premier emploi, qu'ils aient ou non acquis un diplôme. Les plus touchés sont ceux qui n'ont pas reçu de formation professionnelle et qui possèdent le niveau de formation générale le plus faible, les

emplois même de niveau inférieur étant occupés par les plus qualifiés.
Le chômage et la menace du chômage qui s'exercent sur les jeunes présentent un caractère de gravité spécifique.
En sont affectés - leur comportement dans la société
- leur avenir en tant que travailleur et citoyen
- l'école elle-même

Ce problème qui prend des formes différentes selon les pays résulte des conditions sociales, économiques et politiques et dépasse le cadre de l'école.
Il en est ainsi de l'insuffisance des emplois existants.
Par conséquent des mesures d'ordre strictement scolaire ne sauraient apporter à elles-seules de réponse satisfaisante à ce problème. Des mesures sociales et économiques qui relèvent des gouvernements sont nécessaires.
Mais, dans certaines conditions, l'école peut jouer un rôle pour répondre à certains aspects du chômage des jeunes.

Résolution

1. L'existence du chômage des jeunes ne doit en aucun cas conduire l'école à renoncer à ses objectifs premiers qui sont de donner à tous les jeunes une formation de qualité leur permettant de développer au maximum leurs aptitudes. (Cf résolution FIPESO 1975)
2. Il serait dangereux de lier la formation des jeunes aux seules exigences de la situation de l'emploi à un moment donné ou aux seules données économiques. Elle doit préparer les jeunes à assumer dans tous ses aspects leur vie d'homme, de travailleur, de citoyen, en leur donnant les moyens d'intervenir de façon créatrice et responsable face aux évolutions présentes et à venir de la société.
3. En donnant à tous les jeunes,garçons et filles, notamment aux plus démunis, une formation initiale de qualité, en permettant l'acquisition de qualifications professionnelles reconnues par les employeurs, le système éducatif doit mieux préparer les jeunes à entrer dans la vie active.
4. Pour prendre en compte l'évolution des sciences et des techniques, les besoins nouveaux des individus et de la société, l'éducation doit associer de façon équilibrée la formation générale et la formation professionnelle. Les contenus doivent être mis à jour pour répondre à ces objectifs. La formation professionnelle ne doit pas être réduite à l'acquisition de savoir - faire spécifiques, mais mettre l'accent sur les fondements technologiques communs à une famille de métiers. Une spécialisation étroite et précoce limite les possibilités d'emploi dans l'immédiat et dans l'avenir.
5. Les relations entre l'école et le monde du travail doivent être améliorées par une meilleure connaissance réciproque des réalités de chacun. L'information sur les réalités sociales, techniques, économiques du travail et sur leur évolution doit être complète, et par conséquent doit faire appel à toutes les parties concernées, notamment les travailleurs.
   L'entrée dans la profession doit commencer par une période de transition et d'adaptation durant laquelle le jeune travailleur bénéficiera de conditions de travail particulières.
6. Le service d'orientation et d'information doit être développé. Il a pour but, à la fois, un processus continu d'orientation permettant au jeune de connaître et de développer ses goûts et ses aptitudes, et une information objective sur tous les aspects du monde du travail. Sur ces bases, le choix de la profession relève du jeune et de sa famille.
7. Le chômage des jeunes qui entraîne une demande supplémentaire en direction du service public d'éducation impose que les dépenses d'éducation, loin d'être réduites, soient maintenues et augmentées. Considérant que la situation de chômage actuelle exige le développement d'actions de recyclage et de reconversion, des moyens

doivent être attribués à la formation initiale et à la formation permanente.

8. La solution du problème de l'emploi des jeunes est à rechercher essentiellement dans une politique globale de l'emploi. Celle-ci implique notamment
   - la création d'emplois nouveaux,
   - l'amélioration des conditions de travail et d'emploi par exemple par l'abaissement de l'âge de la retraite pour les travailleurs qui le souhaitent, par la réduction de la durée du travail sans diminution du salaire.
9. Dans l'immédiat, un ensemble de mesures doit permettre aux jeunes en situation de chômage d'acquérir la formation générale ou professionnelle qui leur manque, ou de bénéficier des recyclages nécessaires.
   Ces formations doivent déboucher sur une qualification reconnue et s'accompagner de l'attribution d'une aide financière adaptée à leurs besoins.
   Ces mesures doivent notamment s'appliquer à ceux qui sont souvent les plus démunis, migrants et enfants de migrants qui doivent bénéficier des mêmes droits que tous les travailleurs; jeunes handicapés, etc...
10. Toutes les associations membres, selon les conditions particulières de leur pays, et le bureau éxécutif de la FIPESO dans le cadre de ses responsabilités internationales, défendront la présente résolution et s'opposeront à toute mesure qui irait à l'encontre des acquis de l'enseignement secondaire et de son nécessaire développement.

RESOLUTION III

La FIPESO, organisation mondiale des enseignants du second degré, qui représente environ un demi-million d'adhérents pour l'Europe occidentale vient de tenir à Amsterdam son congrès annuel.
A l'ouverture de ce congrès le 25 juillet 1977, le Ministre de l'Education des Pays-Bas a exposé le projet de son gouvernement visant à réduire les salaires des enseignants du second degré de ce pays, afin d'augmenter le niveau de l'emploi dans le secteur de l'éducation.
Conscient du fait qu'une telle politique constitue non seulement une attaque injustifiable contre les enseignements de second degré et leurs maîtres en Hollande, mais encore une grave menace pour l'ensemble de la profession enseignante du second degré des autres pays, le congrès unanime:

- se déclare entièrement solidaire des professeurs hollandais et de leur organisation syndicale NGL dans leur opposition à ce projet
- affirme que le chômage des enseignants, ne peut trouver de solution dans une remise en cause de leurs droits alors qu'ils se consacrent à promouvoir un enseignement de haute qualité pour la jeunesse
- condamne le caractère unilatéral et autoritaire de la décision
- apporte son soutien total à la lutte menée par NGL contre cette application de la politique d'austérité.

LES MATHEMATIQUES DANS NOS LYCEES

Nombreux sont les reproches qu'on a faits dans notre pays, et surtout dans les pays voisins, aux professeurs de mathématiques, lors de l'introduction des mathématiques dites 'modernes' dans l'enseignement postprimaire. Certes, le bouleversement a été considérable aussi bien pour les enseignants que pour les enseignés et les parents d'élèves: les enseignants ont dû se recycler; les élèves ont connu beaucoup d'échecs; les parents ne pouvaient plus seconder les enfants dans leurs études.

Pour le moment les esprits se sont calmés, les mathématiques modernes sont enseignées à tous les niveaux de l'enseignement postprimaire. Et on commence à s'apercevoir qu'on a exagéré en considérant cette approche des mathématiques comme le nec plus ultra. Surtout en France, où on plaidait avec vigueur en faveur des mathématiques modernes, on semble faire demi-tour: les nouveaux programmes reprennent les calculs classiques qui étaient négligés jusqu'ici; on se rend compte que la géométrie, fortement axiomatisée et théorique depuis la réforme, possède également des applications pratiques. On peut évidemment se demander si cette nouvelle orientation est l'oeuvre des mathématiciens, ou bien du Ministère de l'Education Nationale qui a imposé ce pas en arrière de par la fixation des programmes.

Est-ce que cette réforme aura une influence favorable sur le travail et les résultats de nos élèves? Est-ce que les difficultés proviennent seulement du contenu des mathématiques enseignées pour le moment et de la méthode employée dans les manuels, ou est-ce qu'il y a encore d'autres raisons qui expliquent les nombreux échecs?

Etant titulaire d'une classe d'orientation, je me rends compte que les difficultés rencontrées par les élèves de cette classe en mathématiques proviennent du fait qu'ils sont incapables d'utiliser la langue française comme langue véhiculaire: ils sont incapables de comprendre une phrase rédigée dans un style simple; ils sont incapables de répondre à une question précise. Voici une liste de quelques termes utilisés au courant des premières leçons en classe d'orientation, qui étaient inconnus à tous les élèves de cette classe: unique, énumérer, quelconque, propriété, dé, considérer, parmi, défini, correspondre, capitale, notation, déterminer, afin, associer. Ils n'étaient même pas capables de trouver la signification de par le contexte.

Dans ces conditions, il est évidemment impossible de comprendre une définition mathématique, de répondre à une question précise dans un devoir en classe. Dans les classes d'orientation, les enseignants ont toujours recours à la langue luxembourgeoise, lorsqu'ils exposent une notion nouvelle; ils tâchent d'éviter chaque terme qui pourrait donner lieu à des difficultés; ils rédigent leurs cours de la façon la plus simple possible. Mais à domicile, lors de sa préparation, l'élève se trouve devant son cahier ou devant le manuel rédigés en français, il ne se rappelle plus les explications données en classe. Surtout dans les devoirs en classe, on peut constater que les élèves n'éprouvent aucune difficulté s'il s'agit de faire un calcul ou un schéma répondant à une question qui ne contenait que peu de texte; mais rédiger une réponse à une question théorique traitée en classe ou à une question plus étendue, dépasse leurs capacités.

Les deux questions suivantes se posent à ce moment:

a) L'école primaire ne prépare-t-elle plus les élèves aux exigences du secondaire, en ce qui concerne notamment le français?

b) Devons-nous mettre en question l'utilisation du français comme langue véhiculaire en mathématiques?

La première question est délicate, et je préfère laisser la réponse à cette question aux spécialistes, en insistant encore une fois sur le fait que les connaissances des élèves en français sont insuffisantes pour les modestes besoins en mathématiques dans la classe d'orientation.

Quant à la deuxième question, la seule solution de rechange serait la langue allemande. Or, la terminologie allemande est tellement complexe et spécifique en mathématiques que cette solution créerait encore plus de difficultés.

Au problème de la langue s'ajoute le problème des manuels.

Nous utilisons des manuels édités en France par défaut de manuels luxembourgeois. Pour les jeunes français ces manuels sont peut-être plus abordables, car ils sont écrits dans leur langue maternelle. Depuis une dizaine d'années, chaque Ministre de l'Education Nationale en France veut s'immortaliser en changeant le système éducatif de fond en comble, lorsqu'il accède au pouvoir. (Aurons-nous une situation analogue dans notre pays??) Les programmes changent avec chaque nouveau Ministre; une fois c'est seulement le contenu qui change, une autre fois c'est toute la structure de l'enseignement qui est modifiée. Une conséquence inévitable est que les manuels doivent changer eux aussi. Et ainsi les éditeurs doivent faire des efforts considérables

afin que les nouveaux manuels soient prêts lors de la mise en pratique de la réforme. Faute de temps, ils n'ont pas la possibilité de mettre leurs manuels à l'essai dans une classe-pilote; ils sont obligés de copier simplement des chapitres entiers dans les manuels de l'édition précédente, ce qui rend les manuels incohérents; ils copient des exercices chez d'autres éditeurs, de sorte que ces exercices n'entrent plus dans le cadre de leurs propres manuels.

Ce sont ces manuels-là qui figurent sur nos programmes. Si les manuels pour la section B sont pour le moment acceptables, il n'en est plus de même pour les sections A, B et C; très souvent ces manuels sont simplement des parties des manuels de la section B, avec le même degré de difficultés. Comme les manuels changent tellement souvent, les professeurs n'ont plus la possibilité de profiter de leurs expériences d'une année à l'autre. La Commission Nationale des Programmes de Mathématiques est condamnée à un travail de Sisyphe en choisissant des manuels appropriés et en fixant des programmes qui changeront après quelques années.

Comment remédier à cette situation déplorable dont les élèves sont les victimes? Restons-nous toujours à la merci des éditeurs étrangers? Est-ce qu'on devrait tenter une expérience analogue à celle des professeurs de français, qui ont édité un manuel pour les besoins de nos élèves?

Depuis quelques années l'APESS a formulé clairement ses idées sur un Centre de Documentation et de Recherches Pédagogiques à créer. Dans le cadre de ce Centre on pourrait étudier les problèmes exposés dans cet article.

Si on avait trouvé une solution acceptable aux deux problèmes, qui sont externes du domaine des mathématiques, il y aurait certainement moins de difficultés, et pour les enseignants et pour les élèves. Et les professeurs de mathématiques ne seraient plus considérés comme les bourreaux dans nos écoles!

F. Scholtus

Pléthore de professeurs de mathématiques en vue?

Actuellement beaucoup de professeurs de mathématiques font des leçons supplémentaires afin que nos écoles puissent fonctionner normalement. Pendant les dernières années, les stagiaires de mathématiques ayant passé avec succès l'examen pratique ont été nommés directement, ou ils ont été proposés pour une nomination. Les stagiaires sont comblés de leçons, et leur tâche est le plus souvent supérieure à celle recommandée par la réglementation du stage. Même un certain nombre de leçons de mathématiques sont assurées par des non-spécialistes.

Or en parcourant les Statistiques du Courrier de l'Education Nationale, on peut constater que le nombre des étudiants ayant l'intention de demander leur admission au stage pédagogique en mathématiques est relativement élevé. D'après les N° 37 (3/77) et N° B-7-77 la situation est la suivante:

professeurs nommés: 69
stagiaires : 25
étudiants demandant l'admission au stage pédagogique jusqu'en 198o: 49

(Comme ces chiffres sont publiés à des dates différentes, il est possible qu'il y ait de légères variations par rapport aux chiffres exacts.)

On peut donc conclure que d'ici 198o le nombre d'enseignants en mathématiques passera du simple au double.

Certes, dans les lycées beaucoup de cadres sont disponibles. Dans l'enseignement moyen et dans l'enseignement technique et professionnel il y a beaucoup de débouchés. Mais il ne faut pas perdre de vue que le personnel enseignant est relativement jeune, et les mises à la retraite seront peu nombreuses. D'un autre côté, la situation est analogue en physique, et beaucoup de physiciens seront obligés d'accepter une tâche partielle en mathématiques. De plus, un certain nombre de jeunes ingénieurs, qui ne trouvent pas d'emploi dans l'industrie, viennent grossir la liste des enseignants en mathématiques.

Par la pléthore des professeurs de lettres, et surtout par le fait que beaucoup de stagiaires attendent une nomination dans les disciplines littéraires, les étudiants s'orientent plutôt vers les branches où il y a pénurie pour le moment. Pendant les dernières

années, les étudiants en lettres ont été orientés vers les mathématiques par des bourses de reconversion.

Evidemment, la situation n'est pas alarmante pour le moment. Mais il ne faut pas perdre de vue que les débouchés sont assez limités dans notre pays, et une dizaine de candidats sans tâche peut créer rapidement une pléthore.

Dans le bulletin N° 1/1973 le président de l'APESS avait lancé un cri d'alarme, invitant les responsables du Ministère de l'Education Nationale à se pencher sur le problème de la pléthore des professeurs. Malheureusement, ce cri n'a pas trouvé écho en haut lieu! Et les aspirants-professeurs sans nomination qui doivent défendre leurs intérêts devant le Conseil d'Etat en sont les victimes. Leur dernier espoir résidera dans la décision de cette haute corporation et dans les élections législatives de 1979. Certainement que le Ministère de l'Education Nationale se réserve un nombre élevé de nominations pour l'année préélectorale 1978!

Il faut que le Ministère de l'Education Nationale prenne enfin ses responsabilités et qu'il fasse des prévisions à moyen et à long terme pour orienter valablement les étudiants. Sinon il y aura bientôt des stagiaires, réorientés pendant leurs études à l'aide de deniers publics, qui attendent en vain une nomination.

De plus il faut régler les conditions d'admission au stage dans l'une des directions suivantes:

a) examen des cours universitaires obligatoire pour tous les candidats au professorat
b) examen pendant les études universitaires (sorte d'examen-concours après la première ou la deuxième année)
c) examen d'entrée au stage

A mon avis la première solution proposée est la meilleure, car elle intervient à un moment où, le cas échéant, l'étudiant peut changer de filière sans trop de dégâts. Les deux autres solutions poseraient beaucoup de problèmes d'organisation et interviendraient à un moment où la reconversion s'avérerait difficile.

Que l'APESS se penche enfin sérieusement sur le problème de la formation des enseignants dans le but de défendre les intérêts de tous ses membres!

F. Scholtus

QUI A PEUR DE LA PHILOSOPHIE?

Le GREPH (Groupe de Recherches sur l'Enseignement Philosophique), dont l'un des animateurs le plus en vue est J. Derrida, a été fondé le 15 janvier 1975, après la discussion et l'adoption d'un avant-projet en avril 1974. La quatrième partie, intitulée "Trajets du GREPH", de l'ouvrage collectif:'Qui a peur de la philosophie?' que le groupe vient de publier chez Flammarion dans la collection Champs, nous apprend que le but du GREPH est d'analyser les liens de la philosophie à son enseignement ainsi que ceux de l'enseignement philosophique aux "conditions et fonctions historiques et politiques du système d'enseignement en général." (p. 441) Le GREPH ne poursuit aucune visée corporatiste et se démarque par là de l'Association des Professeurs de Philosophie. En dehors de l'Assemblée Générale, d'un Collectif de gestion et d'un Comité de publication, élus par l'A.G., le GREPH ne comporte aucune structure centrale (cf les statuts de novembre 1975, p. 465-467), mais se constitue essentiellement de groupes, dispersés à travers toute la France (il en existe aussi quelques-uns à l'étranger), qui travaillent des thèmes de leur choix (cf p. 463-464), comme par exemple:

- Analyse de copies de Terminales: sur l'"idéologie spontanée" des élèves (E.N.S. - Fontenay)
- Modèles français et modèles étrangers d'enseignement philosophique (E.N.S. - Ulm)
- La femme dans l'histoire de la philosophie et de son enseignement (E.N.S. - Ulm)
- Les manuels et les recueils de textes en Terminale (E.N.S. - Ulm)
- Le savoir philosophique comme objet d'acquisition et de transmission (GREPH - Strasbourg)
- La signification de la fonction professorale pour la philosophie (GREPH - Laval)
- La philosophie en dehors des enseignements spécifiés comme tels (GREPH - Paris).

Entretemps, le GREPH a eu l'occasion de se distinguer dans sa lutte contre la réforme Haby, qui tendait à réduire sensiblement le nombre des heures réservées à la philosophie. (cf à ce sujet p. 427-432 et p. 445-458).

Un des axes principaux des recherches du GREPH est constitué par la mise en question de la notion de maturité: il n'y a pas d'"âge-naturel-pour-philosopher" (p. 430), et l'enseignement philosophique ne doit donc pas être confiné et concentré dans les seules classes terminales.

Toute la première partie de l'ouvrage du GREPH, "L'Age de la philosophie", est consacrée à la destruction de ce mythe. Ainsi, Sarah Kofman entreprend-elle (p. 15-37) de montrer que "l'argument de la 'maturité' n'est donc pas 'innocent': il est fondamentalement politique, il implique une certaine politique" (p. 16), dans la mesure où, en Terminale, l'âge de l'adolescence, c.-à-d. l'âge de la métaphysique (voir A. Comte) vient à son terme: l'enseignement de la philosophie est une ultime "concession octroyée au besoin d'indépendance et de critique de la jeunesse" et aurait "une valeur cathartique et préventive: la critique philosophique, en occasionnant une décharge des pulsions destructrices, servirait d'exutoire, permettrait, dans la vie réelle ultérieure, l'économie des révolutions politiques." (p. 16) Dans la suite, l'auteur analyse le point de vue de Platon-Socrate sur le problème de l'âge adéquat pour aborder l'étude de la philosophie. Sylviane Agacinski (p. 39-54) pour sa part, est d'avis que "ce n'est pas le moment de la maturité qui fait problème, mais la maturité elle-même. On ne dira pas qu'il faut enseigner la philosophie plus tôt parce que les élèves seraient mûrs plus tôt - au contraire - c'est parce que les élèves ne sont jamais 'mûrs' qu'il convient d'enseigner sans attendre." (p. 41) Une analyse critique de Coménius (La Grande Didactique) et de Compayré (Histoire critique des doctrines de l'éducation en France) montre les apories de leurs conceptions de la maturité.

Cette première partie se termine par deux études, l'une de J.-P. Lefebvre (p. 55-61), l'autre de J. Derrida (p. 73-1o7), qui mettent au jour les présupposés idéologiques d'une lettre (p. 63-71), inédite en France, adressée par Hegel en 1822 au ministre des affaires scolaires à propos de l'introduction d'un enseignement de la philosophie au lycée. Hegel s'y prononce contre cette éventualité, en recommandant toutefois une sorte de préparation aux études philosophiques à l'Université, propédeutique dont seraient exclues expressément l'histoire de la philosophie ainsi que la métaphysique, mais qui comporterait la psychologie empirique, les premiers fondements de la logique (c.-à-d. la logique formelle) et la morale.

La partie la plus intéressante et la plus neuve de la publication du GREPH est sans conteste la deuxième, "La philosophie déclassée", dans laquelle sont présentés quelques essais de cours de philosophie dans des classes inférieures du Lycée. Roland Brunet (p. 111-179) réfute d'abord les arguments régulièrement invoqués pour justifier la réservation de l'enseignement philosophique à la classe Terminale, dont

avant tout l'argument de la philosophie comme étant le couronnement des études secondaires et une fois de plus le fameux argument de la maturité requise comme condition préalable. Ensuite, Brunet présente la retranscription in extenso d'une des dix séances de philosophie qu'il a animées dans une classe de sixième au lycée Voltaire à Paris. Il s'agit d'un débat avec les élèves sur le Mythe de la Caverne de Platon (texte bien connu par nos élèves des classes de IIe ou de Ire A et D). La façon de procéder de Brunet montre que son but n'était pas de transmettre un savoir déterminé, mais d'éveiller la curiosité des élèves et de libérer leur parole, ce à quoi il semble avoir parfaitement réussi; il signale à ce propos dans la classe " une excitation intellectuelle (seulement intellectuelle?), qui a parfois pris la forme d'une véritable jubilation. Le plaisir." (p. 161)

Alain Delormes (p. 181-205) retrace lui aussi une leçon, faite en classe de cinquième, sur le Mythe de la Caverne. Son procédé a ceci d'original qu'il n'a livré aux élèves que la description de la situation des prisonniers, les invitant à imaginer la suite de l'histoire. Le résultat n'est rien moins que surprenant; à eux seuls, en effet, les élèves ont retrouvé tous les éléments du mythe de Platon ainsi que leur signification.

L'entreprise de B. Gromer et J.-Luc Nancy (207-257) a été toute différente, quant à la méthode du moins. A une classe de cinquième, ils ont soumis, au cours de quinze séances, des textes courts, allant d'une fable de La Fontaine, en passant par un extrait de Nietzsche jusqu'à un texte tiré de l'Esthétique de Hegel. Ils ont ainsi pu amener les élèves à se poser le problème de la connaissance, celui des rapports de l'homme à la nature et celui de la nature et des buts de l'art; la série des leçons s'est terminée par une sorte de bilan portant surtout sur le genre de travail (philosophique) entrepris. L'objectif, pour les auteurs, "n'a pas été en premier lieu un <u>apprentissage</u>, au sens où on l'entend quand on vise des acquisitions (p.ex. concepts, capacité d'abstraction, de spéculation), mais plutôt un <u>processus d'interrogation</u> sur ce qui se dit, s'écrit, au cours de séances d'analyse de textes (textes d'écrivains - littérature ou philosophie -, textes d'élèves, mis en relation les uns avec les autres)." (p. 216)

La troisième partie enfin, intitulée "La charge du disciple", présente quelques études se rapportant, de près ou de loin, à la relation maître-élève dans l'enseignement de la philosophie. A signaler e.a. les "Eléments pour une histoire de la dissertation de philosophie" par

J.-Pierre Hédoin (p. 279-303) où sont analysés les principaux manuels existant en France depuis l'introduction de cette épreuve en 1864. Les études d'Hélène Politis sur la pédagogie de Malebranche et Lamy, (p. 305-329), de Michel Bel Lassen sur Ernest Renan (p. 331-351) et enfin de M. Mesket et M. Ryan sur les idées pédagogiques de Nietzsche (p. 353-379) semblent assez loin des préoccupations pratiques et militantes du GREPH. Il en va de même pour l'étude, passionnante pourtant, dans laquelle Michèle Le Doeff (p. 381-417) s'interroge sur les raisons qui ont fait que la 'morale par provision' de Descartes est devenue, chez la plupart des commentateurs, une 'morale provisoire'. L'intérêt de sa recherche réside dans le fait qu'elle arrive non seulement à dater avec une assez grande précision le moment à partir duquel l'erreur est commise (à savoir la période comprise entre 1868, où Bouillier, dans son 'Histoire de la philosophie cartésienne', parle encore de morale par provision, et 1880, où Brochard, dans son 'Descartes Stoicien', parle déjà de morale provisoire), mais encore qu'elle réussit à indiquer le pourquoi de la méprise tant à cette époque qu'également dans une certaine carence de la conception de la morale chez Descartes.

A lire ce livre, on comprend que ce ne sont pas en tout cas les élèves (ni leurs professeurs) qui ont peur de la philosophie mais plutôt les instances officielles, qui pour cette raison tentent de confiner la philosophie dans une tranche réduite de l'enseignement secondaire sinon même de la faire disparaître complètement. - Même si la critique de la notion de maturité n'est pas en tous points convaincante, il n'y a pas de doute que les expériences tentées par quelques enseignants et relatées dans le livre sont d'un grand intérêt, également pour nous, et qu'elles mériteraient d'être essayées aussi chez nous. Ce qui par contre devrait absolument être élucidé et précisé par le GREPH, sinon ces expériences risquent de n'aboutir à rien, c'est d'abord quelle conception positive de la philosophie (les refus étant suffisamment clairs) est celle des membres du GREPH, et ensuite, bien sûr, quelle conception de l'enseignement de la philosophie (objectifs, méthodes, instruments pédagogiques etc.) y correspond. L'oeuvre critique est bien amorcée, une certaine pratique s'est avérée possible, reste à définir explicitement et en détail l'ensemble du projet.

Hubert Hausemer LGE

BRUNNEN - VERGIFTUNG

Vu que les tomes I et II de l'anthologie "Der Brunnen" sont épuisés, il s'agit d'envisager l'introduction d'un autre manuel, de préférence un livre allemand qui, à l'avis de M. le Secrétaire d'Etat, posséderait deux avantages:

a) il serait plus conforme aux tendances actuelles de l'enseignement de l'allemand
b) il coûterait moins cher qu'un manuel luxembourgeois équivalent.

(Commission nationale pour les programmes d'allemand / Rapport de la séance du 27 octobre 1977)

Natürlich könnte man nun einen rührselig-nostalgischen Nachruf schreiben. Mir brennen jedoch ein paar Fragen auf der Zunge, betreffend die Umstände dieses von oben anberaumten Exitus:

- Eine Neuauflage des "Brunnens" wird also zu teuer. Wird demnach das neue deutsche Buch für Eltern und Schüler billiger werden? Wohl kaum, - eher das Gegenteil dürfte der Fall sein.
- Wer soll also Geld sparen? Der Staat? Sehen wir einmal ab von unserer negativen Zahlungsbilanz mit der Bundesrepublik, die durch diese Mehrausgabe sicherlich nur unerheblich belastet wird. Aber versiegt nicht in einer einheimischen Druckerei eine für diesen Betrieb nicht unerhebliche Einnahmequelle, aus der - übrigens - auch der Fiskus abschöpfte? Ist die SEEN - Rechnung letzten Endes also nicht eine Milchmädchenrechnung, die nur für einen opulenten deutschen Schulverlag aufgehen dürfte?
- Wäre es, so gesehen, nicht "billiger" geworden, drei, vier Kollegen ein Jahr lang, ganz oder teilweise, vom Dienst freizustellen, damit sie den "aktuellen Tendenzen" in einem auf luxemburgische Verhältnisse zugeschnittenen, in Luxemburg gedruckten Lesebuch zum Durchbruch hätten verhelfen können?
- Immerhin gibt es doch schon so etwas wie das Embryo eines "Centre de Documentation et de Recherches Pédagogiques". Wäre nicht zu überlegen, ob nicht im Rahmen einer solchen A U T O N O M E N Institution ein Teil der Arbeiten durchgeführt werden könnten, die augenblicklich von den völlig ins Abseits gedrängten und legal überhaupt nicht abgesicherten Commissionsnationales übernommen werden müssen? Brächte das nicht einer hilflos den ausländischen Schulverlagen ausgelieferten Schulszene neue, belebende Impulse? Oder soll das von der APESS seit Jahren geforderte "Centre" eine Tummelstätte für Polit-Pädagogen werden, der als Exklusiv-Auftrag die wissenschaftliche (sic!) Betreuung des "tronc commun" zufällt? C. Felten

UNBEHAGEN IN (AN) DER A.P.E.S.S.

Der Klagen sind viele; das Unbehagen wächst - so scheint mir. Nachfolgende Zeilen versuchen, das Unbehagen zu artikulieren und Gründe aufzudecken.

- Die rasante, quantitative Aufblähung des Professorenkorps, seine Aufsplitterung in eig. Gymnasiallehrer, "détachés" und jede Menge Stagiare, die heimatlos im Dickicht des Dupongschen Schuldschungels herumirren, den Blick fixiert auf eine mehr als unsichere Beamtenzukunft, haben natürlich bewirkt, dass der überschaubare und in sich geschlossene Lehrkörper der 5oer Jahre fast schon wie eine mythische Vision anmutet.

Auch der damals, trotz unterschiedlicher politischer Standpunkte, herrschende Konsensus in Fragen der Didaktik, der Lerninhalte und Bewertungsnormen ist weitgehend dahingeschmolzen. Der Programm-Wirrwarr wurde babylonisch, die Schüler wurden immer zahlreicher, ein Teil der Eltern immer forscher und selbstbewusster, die Politiker immer allwissender. Die meisten reagierten mit einem müden Achselzucken: wo man noch vor ein paar Jahren ohne langes Federlesen eine "4" hingesetzt hätte, gibt man sich gelassener: eine "3" tut's nun auch! Andere hingegen versuchen fast schon in Don-Quixote-Manier "zu retten, was noch zu retten ist" und schleudern in altbewährter Paukerart ihre Dazzen unters Volk. Wieder andere bemühen sich, mit unterschiedlichem Erfolg, den Unterricht "zeitgemässer" zu gestalten: vom technischen Pädagogengadget bis hin zum politischen "Aufklärungs"-unterricht sind da alle Varianten vertreten.

Dass sich die Dissonanzen einer solcherart durcheinandergewirbelten Gruppe in ihrer Berufsvertretung widerspiegeln, liegt auf der Hand. Es heisst nun einmal Abschied nehmen vom Traum einer einheitlichen, kohäsiven Professorenschaft sowie einer distinguierten, über dem garstigen Alltag schwebenden APESS, die sich auf eine verschworene Basis verlassen kann.

- Die Frage stellt sich nun, ob das CC die Transformation und die Aufsplitterungstendenz der Basis genügend berücksichtigt hat. Meiner Meinung ist das nur in ungenügendem Masse geschehen. Zu sehr hat man sich an die Fiktion eines monolithischen Lehrkörpers geklammert; hatte man den Eindruck, eine Stellungnahme, eine Aktion sei nicht von allen getragen, so resignierte man häufig, zu häufig. Resultat dieser Einstellung war das ungute - wenn auch unberechtigte - Gefühl vieler

Mitglieder, dass strikt nichts geschah. Aber auch im CC wuchs das Gefühl der Ohnmacht , und dies nicht zuletzt, weil sich manche von einer gleichgültigen Mitgliederschaft im Stich gelassen fühlten.

- Eine gute Gelegenheit, allen, CC und Basis, neuen Schwung zu geben, bot m.E. der Aufruf zu einem einstündigen Warnstreik. Sicher ging es vorrangig darum, unsere Solidarität mit den E 6 - Kollegen unter Beweis zu stellen. Darüberhinaus aber gab es eine Fülle von Gruppen- und Einzelinteressen, die man so mit einigem Nachdruck hätte in Erinnerung rufen und verteidigen können: da gab es den geheimen Drohbrief an die Adresse der Stagiare, da gab (und gibt) es die unverständlichen und provokatorischen Schlampereien bei der Auszahlung von Überstunden und Examensentschädigungen, für die, bei Anfrage, der Computer geradestehen muss, da gibt's den fatalen Rechenirrtum der MEN-Planifikationsspezialisten, der uns überfüllte Klassen bescherte.. An Anlässen für einen Denkzettel fehlte es wahrlich nicht. Doch vorläufig sollte es nicht dazu kommen. Warum? Weil, bevor zur Tat geschritten wurde, die Basis konsultiert wurde. Heraus kam bei dieser Befragung, dass die meisten Mitglieder (in einem Haus sogar 97,3%!) einen solchen Schreckschuss abgeben wollten, dass jedoch einige zarte Wesen Skrupel hatten, ihr Ja-Wort zu geben. Wieder einmal droht also eine syndikalistisch durchaus vertretbare Aktion an der Vorstellung zu scheitern, dass eine APESS-Massnahme von möglichst allen unterstützt werden müsse.

- Wie soll es weitergehen?

Am wichtigsten scheint mir eine Bewusstseinsänderung bei allen APESS-Mitgliedern zu sein: wir müssen uns daran gewöhnen, dass nicht alle Interessen und Ansichten unserer Berufsgruppe mehr unter einem Hut zu vereinen sind; dass APESS-Stellungnahmen im Einzelfall nicht notwendigerweise mehr von allen getragen werden; dass es Widersprüche in unserer syndikalistischen Arbeit geben muss. Es heisst auf jeden Fall wegzukommen von der lähmenden Im-Dienste-aller-Ideologie. Das heisst jetzt nicht, dass in der APESS alle gegen alle losgelassen werden sollen. Aber berechtigte Gruppeninteressen müssen in Zukunft mehr als in der Vergangenheit in den Massenmedien verteidigt werden, auch wenn dies nicht mehr allen gefallen sollte. Wenn der Umgangston dabei auch etwas rauher wird, sollte man darin nicht unbedingt ein Zeichen für den bevorstehenden Untergang des Abendlandes sehen.

Sollen gröbere syndikalistische Geschütze aufgefahren werden,so sind m.E. die CC-Mitglieder durchaus imstande, die Lage einigermassen realistisch einzuschätzen. Sollte man jedoch, trotz allem, eine

Urabstimmung vornehmen, so gilt selbstverständlich das Gesetz der Mehrheit; das ist bei allen Gewerkschaften der freien Welt so. Wieso sollte ausgerechnet bei uns die Minderheit der Mehrheit vorschreiben dürfen, was gefälligst zu unterlassen sei ?!

Fc

LES BESOINS DE SERVICE

L'article 34 du règlement grand-ducal du 17 janvier 1974, modifié début 1977, précise: "Les stagiaires ayant passé avec succès l'examen pratique peuvent être nommés directement aux fonctions de professeur selon les besoins du service et dans l'ordre de leur classement final, conformément aux dispositions qui suivent. Chaque année, les besoins de service sont établis par le Ministre de l'Education Nationale pour chaque branche d'enseignement séparément et, en principe, en prévision de l'année scolaire suivante..."

D'après ce texte, les nominations se font donc selon les besoins de service dans les différentes branches d'enseignement. Malheureusement, une petite conversation chiffrée avec deux enfants pauvres en matière de nominations, c.-à-d. géographie et chimie montre bien avec quelle nonchalence il est fait actuellement violence à la notion de besoins de service.

En géographie, l'enseignement secondaire compte seulement 4 enseignants, dont la géographie/géologie est la branche principale et quelques autres dont la géographie est la branche secondaire. Deux aspirants-professeurs viennent de réussir leur examen de fin de stage; un professeur a été proposé pour une nomination, l'autre a été chargé de cours.

Or, dans les bâtiments du secondaire, la majorité des cours de géographie est enseignée par des professeurs non-spécialistes (pour remplir leur cadre) et par des stagiaires ou des professeurs non nommés (pour compléter l'horaire des classes). La proposition des cours de géographie confiés aux spécialistes varie de 75% à 13% selon les bâtiments du secondaire.

La conclusion officielle de cet état de choses est, rappelons-le, la suivante: Un aspirant-professeur est proposé pour une nomination à l'Ecole Professionnelle d'Esch-Alzette où elle est chargée par la

direction de l'éccle entre autres de 9 cours parallèles de géographie (huitième) et de 4 heures d'économie?! sur un total de 2o leçons. L'autre aspirant-professeur n'est pas nommé, il est chargé de 22 leçons dans un établissement du secondaire.

Je laisse au lecteur la décision si la conclusion officielle est exacte ou s'il faudrait en recaler les auteurs en fin d'année prochaine.

En chimie, sur les 9 enseignants possédant les aptitudes nécessaires à l'exercice des fonctions de professeur de l'enseignement secondaire et supérieur aucun n'est proposé pour une nomination quoiqu'ils soient chargés, en moyenne, de 19 leçons hebdomadaires, dont, en moyenne, de 8 leçons de chimie. En effet, le Gouvernement a préféré offrir des leçons de chimie à des ingénieurs de l'ARBED et autres chargés de cours sans stage ni examen pédagogiques parce qu'il y avait, paraît-il, des "besoins urgents" à satisfaire.

Entretemps, les 9 professeurs de chimie continuent à se côtoyer sur la liste d'attente affichée au MEN en attendant que les chargés de cours précités reprennent, la crise terminée, leur poste mieux rémunéré au sein de l'industrie privée.

La manière de procéder du Gouvernement constitue une véritable offense aux professeurs de chimie et un désaveu complet du stage de chimie. Pour ma part, je ne participerai plus à aucun examen pratique de fin de stage tant que les modalités du classement restent si injustes et tant que les chargés de cours sans stage ni examen sont préférés aux aspirants-professeurs avec formation pédagogique terminée et certifiée.

Dans les autres branches, la situation n'est pas différente: Les stagiaires de 2e et 3e année ainsi que les professeurs de 4e et 5e année non nommés sont chargés, en moyenne, de 17 leçons. Ils pourraient donc être nommés en grande partie puisque les besoins de service sont établis. L'argument qu'ils n'ont pas toutes leurs leçons dans leur branche est vain puisque de tout temps il y a eu de jeunes professeurs qui ont donné, pendant quelques ans, des cours dans une spécialité qui n'était pas la leur.

En dépit des besoins de service établis par la réalité scolaire, le Ministère de l'Education Nationale a communiqué à la majorité des aspirants-professeurs le texte suivant: "Je regrette d'avoir à vous informer que, compte tenu des disponibilités en matière de nominations

ainsi que de votre rang au classement de votre spécialité, vous ne pouvez pas obtenir de nominations de professeur au cours de l'année scclaire prochaine..."

Il faut "saluer" l'"honnêteté" de ce texte: ce ne sont pas les besoins de service et par conséquent le bien-être de l'école qui comptent mais bien les disponibilités budgétaires. Le gouvernement entend profiter des services des aspirants-professeurs, sans leur garantir quoi que ce soit et en les laissant dans l'ignorance complète de leur sort. Est-ce la planification promise?

Paul Schiltz, AL

LA REFORME HABY

Depuis la rentrée scolaire 77/78 la réforme Haby est en application chez nos voisins. Cette réforme a beaucoup de points communs avec la réforme envisagée chez nous, et il est intéressant de relever les réactions, hostiles pour la plupart, à cette réforme. Le présent article est un extrait d'un article publié dans le journal "l'éducation", N° 325 à la date du 22 septembre 1977:

'Le PARTI SOCIALISTE qui, par la voix de Louis Mexandeau, son délégué national à l'éducation, "regrette que M. Haby, après avoir mis trois ans à préparer sa réforme, ait décidé de la mettre en oeuvre à un moment où des échéances se profilent à l'horizon, comme s'il récusait par avance toute possibilité d'alternance démocratique" et juge "qu'il eût été plus sage d'en suspendre l'application", exprime des critiques tant sur le fond que sur les moyens. Le PS pense que la réforme ne mettra pas fin à la sélection à l'école, estime très insuffisante l'aide aux familles... A la question "Que restera-t-il de la réforme en mars 1978 en cas de victoire de la gauche?" Louis Mexandeau a répondu que "l'application de la réforme serait suspendue" tandis que serait organisée "une consultation de toutes les parties intéressées - organisations syndicales, associations de parents d'élèves - afin de dégager les choix prioritaires".

Estimant que les mesures "très partielles prévues pour le soutien ne résoudront pas les handicaps des enfants de catégories socio-pro-

fessionnelles défavorisées", le SNES (Syndicat national des enseignements du second degré) réaffirme son hostilité à la réforme et son désir de poursuivre l'action...

Bien que considérant la réforme Haby comme d'ores et déjà "condamnée" parce que "inapplicable" et "si mauvaise que très rapidement ses vices fondamentaux ne pourront manquer d'apparaître", le SNALC (Syndicat national des lycées et collèges) estime néanmoins "de son devoir" de précipiter sa perte "en aidant l'opinion publique à prendre conscience de ses effets néfastes par tous les moyens locaux". Le SNALC, qui reproche avant tout à la réforme d'aboutir à un "démantèlement de l'enseignement secondaire" et à "un nivellement par le bas", se propose d'envoyer une lettre à tous les maires de France pour les sensibiliser au problème...

Le SNETP-CGT (Syndicat national des enseignants techniques et professionnels), qui réaffirme "son opposition à la réforme" et son intention de poursuivre son action "pour imposer un plan négocié pour la titularisation des non-titulaires" attire l'attention sur le fait que les mesures prises par le gouvernement en direction des jeunes sont "inopérantes" et contribuent à "accélérer la sortie des jeunes du système éducatif sans formation professionnelle alors que beaucoup de jeunes de quatorze à dix-huit ans pourraient, avec des structures appropriées et des mesures d'aide sociale, suivre une scolarité dans les CET".'

F. Scholtus

T A B L E D E S M A T I E R E S

Editorial 1

Activités Juin-Décembre 1977 4

Qu'est-ce que le CIDEL? 13

Pléthore: problèmes des promotions 76 et 77; l'assemblée des stagiaires . 16

La rentrée; les effectifs de classe . 18

Présidents et secrétaires de l'APESS . 19

Relations internationales 2o

Tribune libre

Les mathématiques dans los lycées . . 28

Pléthore des professeurs de mathématiques en vue? 31

Qui a peur de la philosophie? 33

Brunnen - Vergiftung 37

Unbehagen in (an) der APESS 38

Les besoins de service 4o

La réforme Haby 42

o o

o

Imprimerie Freka Luxembourg - Tél. 48 26 36